



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2010**

COMPTE RENDU n°2

L'AN DEUX MIL DIX, le 25 mars à 19 H 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de CHÂTENAY-MALABRY légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges SIFFREDI, Maire de Châtenay-Malabry, Président de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et Député de la 13^{ème} circonscription des Hauts-de-Seine.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

J'ai reçu une question orale, nous l'étudierons en fin de séance.

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 11 février 2010.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez reçu le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 11 février 2010 ; des élus souhaitent-ils intervenir sur ce dernier ? En l'absence de demande d'intervention, je le mets aux voix. Qui est contre ? Des abstentions ? Le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1 - FINANCES

- | | | |
|-----------------------|-------|---|
| M. MARTINERIE | 1.1 | Compte de gestion du Receveur Percepteur – Exercice 2009 |
| M. MARTINERIE | 1.2.1 | Compte Administratif – Exercice 2009. |
| Rapport unique | 1.2.2 | Affectation du résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2009. |
| M. MARTINERIE | 1.3 | Budget primitif – Exercice 2010 |
| M. MARTINERIE | 1.4 | Fixation des taux de la Taxe d'habitation, de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et de la Taxe Foncière sur les propriétés non-bâties pour l'exercice 2010. |

- M. MARTINERIE 1.5 Compte de gestion du Receveur Percepteur du budget « Parcs de Stationnement » – Exercice 2009.
- M. MARTINERIE 1.6 Compte Administratif du budget « Parcs de Stationnement » – Exercice 2009.
- M. MARTINERIE 1.7 Budget primitif du budget « Parcs de Stationnement » – Exercice 2010.

2 – AFFAIRES GÉNÉRALES

- M. PÉTAÏN 2.1 Bilan des actions de formation des élus pour l'année 2009.
- M. PÉTAÏN 2.2 Approbation de la mise en réforme de six véhicules vétustes.

3 – AFFAIRES SCOLAIRES

- Mme FRAISSINET 3.1 Ecole Sophie Barat - Participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement à compter de l'année scolaire 2009/2010.

4 – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE

- Mme AUDOUIN 4.1 Prorogation de la convention de services partagés entre la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre et la Ville de Châtenay-Malabry pour les activités du Conservatoire de musique et de danse.

5 – VIE ASSOCIATIVE

- Mme BOUCHARD 5.1 Agrément des associations appelées à siéger au Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiative de Châtenay-Malabry.
- Mme AUDOUIN 5.2 Attribution de subvention aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2010.
- M. MARTINERIE 5.3 Attribution d'une subvention à l'association Centre d'Action Cinématographique « LE REX » pour l'exercice 2010.
- Mme AUDOUIN 5.4 Attribution d'une subvention à l'association « Centre Social Lamartine » pour l'exercice 2010.
- Mme AUDOUIN 5.5 Attribution d'une subvention à l'association « La Morosière » pour l'exercice 2010.
- M. MARTINERIE 5.6 Attribution d'une subvention à l'association « Syndicat d'Initiative de Châtenay-Malabry » pour l'exercice 2010.
- Mme AUDOUIN 5.7 Attribution d'une subvention à l'association « Comité de Jumelage » pour l'exercice 2010.
- Mme AUDOUIN 5.8 Attribution d'une subvention à l'association « Office Municipal des Sports » pour l'exercice 2010.
- Mme AUDOUIN 5.9 Attribution d'une subvention à l'association « Le Comité du Souvenir Français » pour l'exercice 2010.

Mme AUDOUIN 5.10 Attribution d'une subvention à l'association « IDSU » pour l'exercice 2010.

6 - AGENDA 21

M SIFFREDI 6.1 Adoption de la charte de fonctionnement du Comité Agenda 21 de la Ville de Châtenay-Malabry.

M. COURTEAU 6.2 Demandes de subventions à la Région Ile de France, à la Délégation Régionale de l'ADEME et à la Préfecture des Hauts-de-Seine au titre du FEDER 2007-2013 pour la conception et la réalisation BBC du Groupe Scolaire Jules Verne, dans le cadre des appels à projets « Bâtiment Basse Consommation - BBC » (PREBAT) et « réhabilitation durable ».

7 - URBANISME - TRAVAUX

M. GHIGLIONE 7.1 Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville – Année 2009.

M. GHIGLIONE 7.2 Mise en accessibilité de la ligne 4 du Paladin : Récupération de la propriété foncière des arrêts de bus dans la Cité-Jardins.

M. COURTEAU 7.3 Avis concernant des installations classées pour la protection de l'environnement (procédure de l'enquête publique) au Plessis-Robinson – Société MBDA France. Demande d'autorisation d'exploitation.

M. GHIGLIONE 7.4 Centre Social Lamartine.
Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer l'acte d'acquisition du terrain de l'Office Public de l'Habitat des Hauts-de-Seine (OPDHHS).

M. COURTEAU 7.5 Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire à déposer un Permis de Construire comprenant la démolition de l'existant et à réaliser les travaux du complexe sportif Léonard de Vinci.

M. COURTEAU 7.6 Demande de subvention : Groupe Scolaire Jean Jaurès
Rapport unique

- Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réhabilitation du système de chauffage ventilation
- Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour les travaux de réhabilitation du système de chauffage/ventilation

M. GHIGLIONE 7.7 Confirmation de la demande de signature d'un contrat régional (2010- 2014).

M. COURTEAU 7.8 Approbation d'une convention cadre fixant les modalités financières et techniques entre la ville et l'opérateur NC NUMERICABLE pour les projets de voirie à venir.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Le premier point à l'ordre du jour concerne le compte de gestion du percepteur pour l'exercice 2009. Je donne la parole à M. MARTINERIE

FINANCES

Compte de Gestion de la Trésorière Principale – exercice 2009.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Merci, Monsieur le Maire. Nous entamons l'ordre du jour avec le compte de gestion de la trésorière, et l'examen des questions financières.

La Trésorière Principale nous a transmis son compte de gestion relatif à l'exercice 2009. Elle a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2009. Elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le fait que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2009 par la Trésorière Principale pour le budget principal visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'interventions sur ce rapport, nous passons au vote. Qui est contre ? Des abstentions ? Le rapport est donc approuvé à l'unanimité.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

FINANCES

Compte Administratif – exercice 2009.

Affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Après l'adoption du Compte de Gestion 2009, le Conseil Municipal peut adopter le Compte Administratif 2009.

Les résultats seront repris au Budget Primitif 2010.

Le Compte Administratif 2009 se présente ainsi :

A – Section de fonctionnement :

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	38 519 136,77 €	39 156 129,89 €
Opérations d'ordre	820 078,97 €	28 083,33 €
Reprise excédent 2008		2 722 737,57 €
TOTAL	39 339 215,74 €	41 906 950,79 €

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **2 567 735,05 €**

Les taux de réalisation des dépenses et des recettes votées au Budget Primitif et à la Décision Modificative n°1 pour l'exercice 2009 sont respectivement de 96,57% et de 103,08%.

B – Section d'investissement :

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	18 664 618,79 €	11 701 555,63 €
Opérations d'ordre	128 455,35 €	920 450,99 €
Reprise résultat 2008		3 239 651,38 €
Résultat clôture 2009	2 931 416,14 €	
Restes à réaliser 2009	4 133 102,53 €	6 968 342,23 €
Résultat de la Section	96 176,44 €	

La section d'investissement, après intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes présente un besoin de financement de 96 176,44 €.

En conséquence, le Conseil Municipal devra adopter une délibération affectant une part du résultat excédentaire de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur du besoin de financement.

Rappelons que la M14 prévoit l'inscription d'un virement prévisionnel au moment du vote du budget (le BP 2009 a inscrit un virement de 0,3M€). Aucune écriture ne doit être réalisée durant l'exercice au titre du virement. En fonction du niveau réel des dépenses et des recettes, le Conseil municipal doit affecter le résultat constaté.

Les taux de réalisation des recettes d'investissement est de 98,19%.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement s'élève, quant à lui, à 99,69%.

Ce taux de réalisation important illustre la mise en œuvre efficace du Plan de relance par la ville de Châtenay-Malabry. Ainsi, par courrier du 3 mars 2010, Monsieur le Préfet a écrit à la commune en ces termes : « *A la suite de l'effort notable de votre collectivité, j'ai le plaisir de vous faire parvenir l'arrêté de pérennisation du versement anticipé du FCTVA. Désormais, celui-ci sera calculé à partir des dépenses réalisées l'année précédente* ».

C – Analyse de la section fonctionnement :

I – Les dépenses réelles

Le budget est voté par chapitre budgétaire et limite ainsi l'exécution du budget à l'intérieur des 5 chapitres de la section.

Chapitre 011 : charges à caractère général.

Ce chapitre englobe l'ensemble des dépenses d'achats de fournitures, de matières, d'entretien

Il représente une dépense de 8 743 793,88 € en hausse de 2,03% par rapport à l'exercice 2008.

Chapitre 012 : charges de personnel.

Ce chapitre présente la dépense proportionnellement la plus importante du budget de fonctionnement et s'élève à 23 362 365,93 €, en hausse de 3,05% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique pour l'essentiel par l'évolution des carrières des agents.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante.

Ce chapitre regroupe les subventions accordées aux établissements publics (CCAS, Caisse des Ecoles) et aux associations locales, ainsi que les participations et les indemnités des élus.

En 2009, ce chapitre représente une dépense de 3 789 067,22 € en hausse de 10,7% par rapport à l'exercice 2008.

Depuis juillet 2008, la gestion des parcs de stationnement dans un budget annexe entraîne le versement d'une subvention d'exploitation venant du budget principal afin d'assurer l'équilibre de ce service à la population (94 845 € en 2008 ; 168 800 € en 2009).

En 2009, la Ville a augmenté la subvention versée à plusieurs associations (REX, ASVCM, Syndicat d'initiative, IDSU...) afin de permettre à celles-ci de renforcer la qualité des prestations offertes à la population. De même, dans certains cas, la Ville met du personnel à disposition d'associations (OTSI, Rex par exemple). Il faut désormais valoriser cela dans la subvention (dépense et recette égales).

Chapitre 66 : charges financières.

Toutes les charges financières (intérêts des emprunts, ligne de trésorerie, contrats de SWAPS et intérêts courus non échus) sont comptabilisées dans ce chapitre.

La dépense 2009 brute s'élève à 2 591 913,77 €.

Pour analyser la dépense nette liée aux intérêts de la dette, il convient de retrancher les recettes du chapitre 77, à savoir 1 395 817,71€. Dès lors, la charge nette des intérêts d'emprunts est de 1 196 096 € (en 2008, le coût net était de 1 758 133 €).

Chapitre 67 : charges exceptionnelles.

La dépense s'élève à 31 995,97 € et concerne l'annulation de titres de recettes, les aides accordées par le BIJ, les aides sociales versées aux agents communaux...

2 – Les recettes réelles

Les recettes sont classées dans 7 chapitres budgétaires.

Chapitre 013 : atténuation de charges.

Il regroupe l'ensemble des remboursements perçus par la Ville au titre des absences des agents de la Ville pour maladie et accidents du travail (assurance – CPAM...).

En 2009, les recettes se sont élevées à 281 398,55 €.

Chapitre 70 : produits de services.

Les prestations offertes à la population sont refacturées en fonction d'un quotient familial (pour les prestations périscolaires, la restauration scolaire, les séjours jeunesse, l'école des sports, les ateliers jeunesse) ou de la grille CAF (pour les crèches et les multi-accueils).

En 2009, le produit des services s'élève à 3 245 036,78 €, en hausse de 2,16% par rapport à l'exercice 2008.

Chapitre 73 : impôts et taxes.

Le produit des impositions directes perçues par la Ville s'élève à 16 262 196 €, (avec les rôles supplémentaires pour 102 031 €), en augmentation de 5,37% par rapport à 2008.

Pour mémoire, les bases imposables ont été réévaluées par la loi de finances de 2,5% au 1^{er} janvier 2009 ; les taux communaux n'ont pas été augmentés depuis 2006.

Les droits de mutations 2009 se sont élevés à 848 221,65 € en 2009 soit une baisse de 24 % par rapport à 2008 (1 116 850 €).

Chapitre 74 : dotations et participations.

Ce chapitre englobe toutes les compensations fiscales versées par l'Etat en contrepartie des exonérations et abattements fiscaux accordés (foyers à faibles ressources – compensation de taxe foncière pour abattement de 30% appliqué aux logements sociaux situés en ZUS) ;

A cela s'ajoutent les dotations de l'Etat (DGF - DSU - FSRIF) et du Département (fonds départemental de Taxe Professionnelle), ainsi que l'ensemble des subventions de fonctionnement accordées par l'Etat, la Région, le Département, la CAF pour le fonctionnement des services publics offerts à la population (crèches, centres de loisirs, bibliothèques, actions de politique de la Ville...).

Les participations perçues en 2009 atteignent la somme de 14 134 391,50 € et sont stables par rapport à l'année 2008.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante.

Ce chapitre comptabilise les produits des immeubles mis en location (loyers et charges) pour 61 217,86 € et les remboursements perçus en contrepartie des frais du personnel mis à disposition des associations et du Syndicat du chauffage (77 299,63 €).

Chapitre 76 : produits financiers.

Ce chapitre budgétaire intègre les recettes liées aux swaps qui, ces dernières années, ont été en forte hausse. Cela a été encore plus remarquable en 2009 car cette année a été marquée par l'effet en année pleine des contrats de swaps ramenant à 0 et 1% une quinzaine de millions d'euros de capital.

	Chapitre 76	Dont recette nette*
2007	868 565 €	766 011 €
2008	1 460 903 €	831 949 €
2009	1 395 818 €	1 095 813 €

* la différence entre les deux colonnes correspond à des recettes neutralisées par des dépenses dans le cadre des écritures liées aux swaps.

Chapitre 77 : produits exceptionnels.

En 2009, les produits exceptionnels s'élèvent à 345 987,56 € et concernent principalement les remboursements d'assurances relatifs à des sinistres, les écritures liées aux cessions et divers remboursements.

3 – Les écritures d'ordre

Elles retracent en dépenses :

- les dotations aux amortissements de biens renouvelables (708 932,97 €) et d'études réalisées (100 000 €) ;
- les subventions d'équipement versées (4 266 €) ;
- la cession des parcelles AT 525 - 526 - 527 de la Voie des Cerisiers vendues pour 6 880 € (délibération du Conseil Municipal du 17/04/2008).

En recettes d'ordre, elles s'élèvent à 28 033,33 € et correspondent à l'amortissement des subventions d'équipement perçues pour l'acquisition de matériels.

D – Analyse de la section d'investissement :

1 – Les dépenses d'équipement

Les programmes de construction pluriannuels ont été poursuivis ou ont débuté en 2009 :

- Pôle Culturel 4 862 237,63 €
(dont 1 565 000 € RAR 2008)
- Vestiaires des Terrains des Bruyères 1 053 067,39 €
(dont 905 990 € RAR 2008)
- . Mobilier sportif 77 963,53 €
- . Matériel audio 11 640,25 €
- Complexe Sportif Vinci 848 198,70 €
(Maîtrise d'œuvre et études) (dont 14 081 € RAR 2008)

- Réhabilitation GS Jules Verne (études) 40 176,02 €
(dont 27 271 € RAR 2008)
- Aménagement du Centre Ville (Maîtrise d'œuvre aménagement des places et rues + études bâtiments anciens) 274 880,33 €
(dont 216 578 € RAR 2008)
- . Dalle du marché 991 465,50 €
(dont 985 535 € RAR 2008)

D'autres opérations importantes ont été réalisées ou engagées en 2009, voici une liste non exhaustive de ces travaux.

- Travaux voirie Lamartine / Paul de Rutté 255 394,46 €
- Rénovation Salle du Conseil HDV 184 534,91 €
- Réfection des baies vitrées (maternelle et primaire Brossolette – GS Jaurès) 147 504,33 €
- Aménagement du dépôt de voirie Lahuec 146 692,84 €
- Réfection des toitures – terrasses des groupes scolaires (maternelle Jaurès – GS Masaryk) 132 868,21 €
- Acquisition de véhicules (remplacement) 118 351,47 €
- Acquisition sableuse et saleuses 110 990,84 €
- Aménagement intérieur de l'école Pierre Mendès France 110 179,23 €
- Réfection châssis Hôtel de Ville 108 337,51 €
- Acquisition véhicule avec hayon pour espaces verts 102 827,00 €
- Acquisition de 2 camions frigorifiques 97 222,68 €
- Aménagement intérieur de l'école primaire Brossolette 91 930,54 €
- Création accès handicapés courts tennis 3 et 4 70 133,44 €
- Travaux rue Lamartine 69 711,13 €
- Aménagement sécurité groupe scolaire Sophie Barat 63 611,86 €
- Remplacement du mobilier scolaire 57 444,96 €
- Réfection menuiseries extérieures des Groupes Scolaires (maternelle J. Verne et Brossolette) 53 509,04 €
- Travaux chaussée et trottoirs rue Malabry 47 823,02 €
- Remplacement du mobilier de la restauration scolaire (Léonard de Vinci – Jules Verne) 47 622,67 €
- Réfection des châssis aluminium grande salle Gymnase Jaurès 38 330,60 €
- Réfection allée principale devant halte Ecureuils 31 660,51 €
- Travaux rue Puillé et Frères Montgolfiers 30 709,14 €
- Aménagement de la cour crèche Rendu 27 362,09 €
- Remplacement des volets crèche Coccinelles 24 700,99 €
- Pose stores véranda halte Ecureuils 24 571,82 €
- Création Cyber Espace à la Rotonde 23 909,18 €

2 – Les recettes d'investissement

Dans le cadre du plan de relance signé avec l'Etat en mai 2009, la Ville a perçu à titre exceptionnel deux années de FCTVA soit une recette globale de 4 294 941,08 €.

Les autres recettes d'investissement sont :

•	TLE	211 312,00 €
•	Produits des amendes	27 148,00 €
•	Dotations aux amortissements	813 198,97 €
•	Produits des cessions	6 880,00 €
•	Subventions d'équipement	3 636 328,64 € (dont
	2 040 307,15 € RAR 2008)	
	(Etat / Région / Département)	
•	Nouveaux emprunts*	3 500 000,00 €
•	Reprise avance construction Pôle Culturel	3 000 167,54 €

* Il convient de noter que, en 2009, la ville a remboursé 4 435 670,99 € de capital, dont 1 257 219,66 € par anticipation.

La section d'investissement présente un besoin de financement de 96 176,44 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le Compte Administratif 2009, et sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement par deux délibérations distinctes.

Pour cette dernière :

•	Compte 002 (fonctionnement) :	2 471 558,44 €
•	Compte 1068 (investissement) :	96 176,44 €

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci, Monsieur MARTINERIE. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui, Madame FRANCHET et ensuite Monsieur BOZZONNE.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère Communale :

Merci. Comme nous avons voté contre le budget primitif 2009, nous voterons contre le compte administratif 2009.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Très bien. Je passe la parole à Monsieur BOZZONNE.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

En commission culturelle, j'avais cru comprendre que nous avions réduit la subvention allouée au Rex. Toutefois, au chapitre 065, j'observe une augmentation de certaines subventions allouées par la Ville à plusieurs associations, dont le Rex.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Exact. Nous étudions le compte administratif de l'année 2009. En 2009, nous avons effectivement augmenté la subvention allouée au Rex afin de combler un déficit. Mais en 2010, comme vous l'avez vu en commission et comme cela figure dans le budget, nous baissions le montant de la subvention puisqu'il n'existe plus de déficit.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Merci.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

En l'absence d'autres questions, je vais vous laisser, conformément à la loi.

(Sortie de Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire)

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Nous allons donc voter le compte administratif 2009.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009						
PRESENTATION PAR CHAPITRE						
CHAP.	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	VOTE		
				pour	contre	abst
002	Reprise du résultat de fonctionnement		2 722 737,57	31	7	0
011	Charges à caractère général	8 743 793,88		31	7	0
012	Charges de personnel	23 362 365,93		31	7	0
013	Atténuation de charges		281 398,55	31	7	0
014	Atténuation de produits					
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	820 078,97	28 083,50	31	7	0
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement					
65	Autres charges de gestion courante	3 789 067,22		31	7	0
66	Charges financières	2 591 913,77		31	7	0
67	Charges exceptionnelles	31 995,97		31	7	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		3 245 036,78	31	7	0
73	Impôts et taxes		19 614 980,30	31	7	0
74	Dotations et participations		14 134 391,50	31	7	0
75	Autres produits de gestion courante		138 517,49	31	7	0
76	Produits financiers		1 395 817,71	31	7	0
77	Produits exceptionnels		345 987,56	31	7	0
78	Reprise de provisions					
79	Transfert de charges					

	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	39 339 215,74	41 906 950,96	31	7	0
	INVESTISSEMENT					
001	Reprise solde exécution reporté		3 239 651,38	31	7	0
010	Stocks					
020	Dépenses imprévues					
021	Virement de la section de fonctionnement					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 455,35	920 450,99	31	7	0
041	Opérations patrimoniales					
10	Dotations, fonds divers et réserves		4 506 253,08	31	7	0
13	Subventions d'investissement		1 544 349,92	31	7	0
16	Emprunts et dettes assimilées	8 435 672,44	4 000 000,00	31	7	0
18	Compte de liaison - Affectations					
20	Immobilisations incorporelles	528 498,89		31	7	0
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	5 257 933,31		31	7	0
22	Immobilisations en concessions ou à disposition					
23	Immobilisations en cours	4 442 514,15	1 650 952,63	31	7	0
26	Participations, créances sur participations					
27	Autres immo. financières					
45	Opération pour compte de tiers					
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	18 793 074,14	15 861 658,00	31	7	0
	TOTAL CUMULE	58 132 289,88	57 768 608,96	31	7	0

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

(Retour de Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire)

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci mes chers collègues pour votre confiance concernant l'exécution budgétaire de l'année 2009.

FINANCES

Affectation du résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2009.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice 2009 soit **2 567 735,05 €** de la manière suivante :

- Besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) :
96 176,44 €
- Résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002) : **2 471 558,44€**.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

En l'absence d'intervention, je donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? Cinq voix contre. Abstention ? Aucune.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

FINANCES

Budget primitif – Exercice 2010

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Nous allons effectuer le tour des principaux éléments contenus dans le budget primitif 2010.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires lors de sa séance du 11 février dernier.

Ce débat a permis de mettre le budget 2010 en perspective par rapport :

- à la **situation économique**
- à l'impact du **Plan de relance** national sur les finances communales

Le document présenté a également été l'occasion de faire un **point d'étape** sur nombre de dossiers (urbanisme, travaux, services à la population, investissements projetés) qui esquissent l'évolution du territoire communal.

La **stabilité fiscale** a été annoncée pour l'exercice 2010. Cette orientation a servi de base au montage du budget qui vous est présenté ce soir.

Il convient de rappeler que nombre de collectivités territoriales ont augmenté leur fiscalité, en 2009. Ainsi, en 2009, 26 communes du département ont fait évoluer leurs impôts ménages. Ceci n'a pas été le cas de la commune de Châtenay-Malabry et ce ne sera pas non plus le cas en 2010.

Le Conseil municipal vient d'analyser le **compte administratif 2009**. Au-delà de ce qui a été dit, nous pouvons constater que la commune a ajusté ses dépenses réelles à l'évolution de ses recettes, à un niveau faible. Ceci illustre les efforts qui viennent d'être évoqués.

	CA 2008	CA 2009	Ecart
Recettes réelles (hors cessions)	38,591 M€	39,149 M€	+ 1,45%
Dépenses réelles	37,922 M€	38,519 M€	+ 1,58%
Ecart	+ 0,669 M€	+ 0,630 M€	

La mise en œuvre de services nouveaux à la population – vestiaires des bruyères, espace-familles... – illustre qu’une amélioration du service rendu ne se traduit pas automatiquement par la mobilisation de crédits complémentaires.

Le vote du budget constitue un moment fort qui rythme la mise en œuvre des orientations de la Municipalité, aussi bien en ce qui concerne les projets d’équipements (investissement) qu’en matière de services à la population (fonctionnement).

Dès lors, l’exposé au Conseil Municipal doit permettre aux élus et aux habitants de mettre les chiffres repris dans le document budgétaire en perspective, afin d’en avoir une lecture plus dynamique.

Le présent rapport a donc pour objet d’ouvrir le débat des élus à travers un exposé de ces différentes facettes.

Lors de la présentation budgétaire, il arrive parfois que l’on évoque les « services votés ». Ce terme renvoie aux dépenses contraintes, qui laissent peu de marges aux élus du fait de leur rigidité et de leur caractère peu compressible.

Cette vision du budget « qui s’impose » n’est pas celle de la majorité municipale.

En réalité, aucune dépense n’a de « vie propre ». Tout euro dépensé est sous-tendu par les décisions des élus, même si la décision a, ensuite, des implications budgétaires pluriannuelles.

Ainsi, nous pouvons donner quelques exemples pour illustrer ce qui vient d’être dit.

En 2003, la ville a inauguré une **médiathèque** de 2 200 m². Celle-ci a succédé à une bibliothèque située sur plusieurs niveaux du Pavillon Jean Moulin, dans des locaux peu fonctionnels pour cette activité et faisant environ 500 m². Les choix opérés quant au programme de construction ont un impact au-delà du coût de construction : il faut plus de personnels, le bâtiment coûte plus cher à entretenir, les collections d’ouvrages et de CD... sont démultipliées par rapport à un bâtiment de la même taille que le précédent, bien que techniquement plus fonctionnel.

Il en va de même pour le **Cinéma Le Rex** : fin 2005, la ville a inauguré un équipement avec deux salles, techniquement équipées des dernières technologies (projecteur numérique....) là où le cinéma n’en comptait qu’une avant travaux.

Il en va de même des **vestiaires des Bruyères** (livrés début 2010) qui, avec leurs 600 m², triplent la surface du précédent bâtiment.

Il en va de même de **l’école élémentaire des Mouilleboeufs** livrée en septembre 2006. La municipalité aurait pu décider de continuer comme avant, de ne pas construire cet équipement et de demander aux familles d’envoyer leurs enfants dans les villes environnantes.

Il en va de même pour le futur **Complexe Sportif Léonard de Vinci**, dont les travaux commenceront avant la fin de l'année 2010. Là où, actuellement, les habitants utilisent un bâtiment des années 50, vétuste, ne proposant qu'une salle, ils disposeront d'ici deux ans d'un équipement moderne, économe en énergie (BBC), de deux salles au lieu d'une.

Il en va de même pour le futur **Centre Social Lamartine**, qui sera adossé à un nouveau service, **l'Épicerie Sociale**, et dont le bâtiment accueillera aussi **l'Espace Prévention-Santé**, permettant ainsi des synergies nouvelles entre ces structures, au profit des Châtenaisiens.

Nous pourrions donner d'autres exemples (**école Suzanne Buisson, Pôle Culturel, futur Groupe Scolaire Jules Verne...**). Mais au-delà des programmes des équipements, leur fonctionnement même fait l'objet de choix en matière de gestion. Ces choix ont un impact sur le budget.

La gestion de la dette est une illustration complémentaire de l'impact des choix opérés en matière de stratégie : la municipalité peut opter pour une gestion « traditionnelle » ou, au contraire pour une gestion « active ». Ainsi – voir les développements ci-dessous – en 2009, la ville a payé 1,2 M€ d'intérêts nets grâce aux recettes de swaps. Sans ces dernières, les intérêts à payer auraient été de 2,3M€.

La Municipalité oriente également le niveau des dépenses à travers ses décisions sur **le niveau de qualité des prestations** proposées aux habitants. Ainsi, la ville organise des **séjours pour les enfants et les jeunes** (hiver, printemps, été) ainsi que des **classes transplantées** pour les écoles : à travers le niveau élevé de qualité exigé des organismes qui répondent aux appels d'offres (conditions d'accueil, diversité des activités...), la ville détermine un niveau de coût plus élevé, alors même que, en moyenne, les familles reprennent en charge qu'environ 40% du coût des séjours.

De même, en matière de **fleurissement** de la commune, la Municipalité pourrait très bien décider de réduire ses efforts et, ainsi, limiter les coûts (moins d'agents aux espaces verts, moins d'achats de fleurs, de bacs, de machines etc..). Dans ce domaine, au contraire, le choix a été fait, depuis quelques années, d'accentuer les efforts fournis pour **embellir la ville** et améliorer l'image que la ville donne à ses habitants et ses visiteurs.

Ces quelques exemples illustrent que les dépenses contraintes existent (si l'hiver est plus long, les dépenses de chauffage sont plus lourdes...) mais que la plupart sont générées par des décisions politiques (au sens « gestion de la Cité »). Ce sont ces décisions qui font que le territoire est attractif ou non, que les habitants bénéficient d'un cadre de vie agréable ou non, que les services proposés sont performants ou non....

D'ailleurs, les Châtenaisiens ne s'y trompent pas. Ils utilisent largement les services proposés par la ville et pas seulement ceux qui sont indispensables (comme la cantine....).

Notre ville est vivante, les services qu'elle propose sont diversifiés. Ceci peut être illustré de plusieurs manières :

Une journée dans les services communaux :

Nos enfants :

- **3 030 enfants** sont accueillis chaque jour dans nos 13 écoles et **790 enfants** sont inscrits dans les **garderies** péri-scolaires,
- A midi, **2 100 repas** sont servis dans nos restaurants (68% des enfants scolarisés),

- Le mercredi ou pendant les vacances scolaires, **nos centres de loisirs** reçoivent **610 enfants** quotidiennement,

Dans le même temps, **283 enfants** fréquentent chaque jour nos structures de la **petite enfance** (661 enfants différents ont fréquenté nos équipements en 2009).

Nos Aînés :

- Chaque jour, **170 repas** sont fabriqués en moyenne et portés au domicile des aînés châtenaisiens qui en font la demande, ainsi que dans les foyers logements ou au club des aînés,
- **20 personnes** font appel, chaque jour, à **l'auto bleue** ou à **Monsieur Dépannage** et **10 autres**, en moyenne, participent à chacune des **520 animations annuelles** organisées au club des aînés (hors sorties de fin d'année, voyages et sorties à thème),
- **100 à 120 personnes** sont visitées quotidiennement dans le cadre de l'aide à domicile,

Pour faire fonctionner tous les services de la commune, la ville emploie **843 personnes**, certaines à temps plein, d'autres pour quelques heures (par exemple : les formateurs pour les cours d'informatique organisés pour les aînés).

Au total, ceci représente environ **620 équivalents temps pleins**.

Des chiffres impressionnants :

- **Crèches et multi-accueil** : 413 120 heures de présence des enfants.
En 2009, 661 enfants ont fréquenté nos structures (ceci n'intègre pas, bien sûr, les enfants accueillis chez les assistantes maternelles agréées du secteur libre, ni ceux qui fréquentent les crèches associatives subventionnées par la ville).
- **Centres de loisirs** : 37 248 jours/enfants (mercredis et vacances scolaires)
- **Garderies pré et post scolaires** : 113 257 unités facturées (les familles inscrivent les enfants le matin - une unité - et/ou le soir - une ou deux unités).
- **Repas fabriqués par la ville** : 415 658 repas, dont environ 75% pour les écoles, 10% pour les centres de loisirs et 5% pour les multi-accueils et les personnels (ATSEM, personnels de cuisine) et le reste en divers pour atteindre les 100%.
- **Séjours jeunesse** : 4 556 jours/enfants pour 406 enfants concernés (en 2009, 73 places proposées n'ont pas été utilisées par les familles, dont 8 en hiver, 40 au printemps et 25 en été).
- **Médiathèque** : on note 75 338 prêts d'ouvrages dans la section jeunesse contre 45 213 pour la section adultes. A travers ses activités (heures du conte, animations, accueil des scolaires, de la Maison des Sciences...), la médiathèque est largement ouverte à la jeunesse. Pour renforcer cette vocation, les tarifs ont été revus à la baisse, en 2010, pour le public jeune.

La médiathèque compte 3 900 abonnés actifs. Le nombre total de prêts de documents (y compris audio et multi média) a été de 144 802 en 2009.

Les Séniors :

- **Portage des repas** : (à domicile et dans les foyers) : 38 391
Chaque jour de la semaine hors week-ends, 110 personnes sont livrées à domicile. A compter du 6 avril, le service sera amélioré par la mise en place d'une livraison en liaison froide ce qui permettra, entre autres, de livrer des repas à consommer durant les week-ends.
- **Auto bleue** : 2 227 déplacements en 2009 (le parcours moyen d'un déplacement représente 8 km, ce qui souligne le caractère local de ce service de grande proximité).
- **Monsieur dépannage** : 427 heures de prestations.
- **Aides à domicile** : 14 652 heures ont été effectuées pour 110 à 120 personnes concernées (suivant les mois)
- **Fêtes de fin d'année** : 1 450 personnes se sont inscrites aux sorties (théâtre, cabaret, restaurant) et 1 915 colis ont été distribués, soit 3 365 personnes concernées.
Ces temps forts viennent s'ajouter aux animations organisées tout au long de l'année (520 séances en 2009, sur 10 mois) et aux voyages (107 personnes, dont 14 présentant de lourds handicaps dans le cadre d'un séjour spécifique).

Jeunesse et Séniors ne sont que deux « éclairages qui soulignent la diversité de l'offre de services aux habitants.

La section de fonctionnement

Le budget 2010 s'inscrit dans une perspective d'amélioration continue, avec des évolutions modérées par chapitre budgétaire et un autofinancement de 1,083 M€.

1°) Les recettes de fonctionnement

En dehors de l'excédent récupéré du compte administratif 2009, soit 2,471 M€, les principaux postes de recettes sont les suivants :

DGF :	7,538 M€
DSUCS :	1,297 M€
FSRIF :	1,160 M€
Fiscalité :	16,410 M€
FDPTP :	0,450 M€ (part des Hauts-de-Seine, liée à Renault Boulogne Billancourt)

Droits de mutation : 0,850 M€

La recette 2009 a été de 848 222 €. La prévision pour le budget 2010 est donc très prudente puisque le nombre de déclarations d'intention d'aliéner a fortement repris depuis septembre 2009. Il est raisonnable de penser que la recette 2010 sera supérieure à l'inscription budgétaire.

Recettes de swaps : 0,965 M€.

Il s'agit de la prévision de recette nette.

A titre de rappel, l'exercice 2009 s'est soldé par une recette nette de 1,095 M€ (contre 0,831 M€ en 2008).

Le chiffre inscrit au BP est la recette nette certaine, les autres écritures faisant l'objet de délibérations modificatives.

Dotation de solidarité communautaire : Le montant perçu en provenance des Hauts de Bièvre est garanti, à hauteur de 0,348 M€.

Attribution de compensation : Le montant perçu en 2009, (1,698 M€) sera réduit du fait du transfert de la compétence natation à la communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre (3,7 équivalents temps plein à déduire). La CLECT se réunira d'ici quelques mois mais le Budget Primitif anticipe en inscrivant un montant de 1,514 M€.

Recettes provenant des services rendus : Durant l'année 2009, la progression du nombre de prestations rendues s'est poursuivie : (par exemple, +3,8% d'heures facturées dans les structures petite enfance).

Les recettes du chapitre 70 (produits de services, du domaine et ventes diverses) ont évolué ainsi :

CA 2008 :	3,176 M€
CA 2009 :	3,245 M€, soit + 2,17 %

Le BP 2010 inscrit une somme de 3,270 M€. La prévision du BP est donc très prudente (+0,8%) car la recette dépend aussi de la répartition des familles dans la grille des quotients, ce qui est difficile à appréhender de façon précise.

2°) Les dépenses de fonctionnement

Le poste budgétaire principal est celui du **chapitre 012** (charges de personnel).

En ce domaine, tout en améliorant la carrière des agents (stagiairisations et avancements/promotions), des efforts de rationalisation et des transferts de compétences aux Hauts de Bièvre ont ralenti la progression de ce poste qui représente environ 60% des dépenses réelles.

CA 2006 – CA 2007 :	- 0,10%	(impact du transfert du conservatoire)
CA 2007 – CA 2008 :	+ 1,55%	
CA 2008 – CA 2009 :	+ 3,05%	(année sans transfert)
CA 2009 – BP 2010 :	+ 2,46%	(dont transfert de 3,7 postes aux Hauts-de-Bièvre)

Le deuxième chapitre budgétaire, en « poids » relatif, est le **011** (charges à caractère général) qui regroupe les dépenses réelles hors le personnel et les charges financières (chapitre 66) ou exceptionnelles (chapitre 67), et les autres charges (chapitre 65).

Le budget primitif 2010 prévoit une dépense de 8,927 M€ soit + 2,09 % par rapport au réalisé du compte administratif 2009.

Parmi les évolutions notables, on trouve les contrats d'entretien des fontaines (+ 10 000 €) d'égouttage (+26 000 €) et de désherbage (+ 14 000 €) mais, aussi un surcoût pour la maintenance des ascenseurs (+ 13 000 €) et des VMC (+ 20 000 €) et les consommables (balayeuses, essence....) liés à l'achat d'une 3^{ème} balayeuse de trottoirs.

Mais la principale modification concerne l'impact très positif pour la commune **de la fin du METP éclairage public signé en 1994** et à échéance finale au 31 décembre 2009 qui permet des économies substantielles :

<u>METP 2009</u>	<u>BP 2010</u>
786 421 €	510 000 €

Globalement, la dépense prévisionnelle sur les postes de crédits des services techniques passe de 4,208 M€ (CA 2009) à 3,896 M€ (BP 2010), soit - 0,32 M€ (- 7,4%).

Concernant les services techniques, il convient de noter que les efforts réalisés pour améliorer la gestion des fluides ont eu un impact positif. Hors éclairage public, les dépenses d'électricité ont baissé de façon significative (0,507 M€ en 2008 contre 0,464 M€ en 2009 soit -8,5%). Le BP 2010 prévoit une dépense de 0,470 M€. Concernant les dépenses de **gaz** (liées au chauffage des bâtiments), le CA 2009 a subi l'impact d'un hiver 2008/2009 froid et de hausses de tarifs. La dépense est passée de 0,647 M€ en 2008 à 0,672 M€ en 2009 (+3,8%).

En matière de fluides, la ville avait installé des économiseurs d'eau à l'Hôtel de Ville et à la Médiathèque. En 2009, ceci a permis d'économiser 10 000 € (68% de consommation d'eau en moins à l'Hôtel de Ville et 74 % à la médiathèque).

Au titre des **actions nouvelles** incluses au chapitre 011, nous pouvons noter, pour le secteur sportif :

- la retransmission de la coupe du monde du football au Centre Omnisport Pierre Bérégovoy,
- des crédits de formation pour les bénévoles associatifs,
- la mise en place d'une « soirée des bénévoles ».

Les **intérêts de la dette** sont également un chapitre stratégique de la section de fonctionnement (chapitre 66).

A ce titre, l'année 2009 a été très significative de l'impact positif de la gestion active de la dette pour les finances communales. En effet, le résultat obtenu est la conséquence de trois phénomènes cumulés :

- un niveau très bas des taux d'intérêts,
- l'absence de tirages sur la ligne de trésorerie,
- des gains maximum sur les swaps (1,095 M€ nets).

Les intérêts nets payés dégagent dès lors un taux moyen de 1,93% alors que le taux moyen constaté en 2008 pour les collectivités territoriales était de 4% (2,19% à Châtenay-Malabry).

Les charges financières sur le budget communal bénéficient de ce contexte favorable :

(En M€)	Chapitre 66 (non retraité)	Coût net budgétaire ⁽¹⁾
2006	2,130	1,631
2007	2,478	1,617
2008	3,219	1,676
2009	2,592	1,418

(1) pour calculer le coût net il convient de tenir compte des coûts de tirage de la ligne de trésorerie et du contrat Long terme renouvelable (CLTR) ainsi que des intérêts courus non échus. Il faut également déduire les recettes générées par les swaps (chapitre 76).

Pour l'exercice 2010, la dépense inscrite pour le chapitre 66 est de 2,450 M€ et la recette nette inscrite au chapitre 76 est de 0,965 M€, soit un coût net de 1,485 M€.

Il convient de noter que les formules applicables sur nos prêts structurés et sur nos swaps, ainsi que les échéances lointaines pour la fin des premières phases, protègent la commune.

Enfin, au **chapitre 65** (autres charges de gestion) on peut relever le montant des subventions aux établissements publics et aux principales associations :

CCAS :	600 000 €	ASVCM :	294 000 €
Caisse Des Ecoles :	210 000 €	Comité de Jumelage:	75 000 €
IDSU :	969 000 €	Syndicat d'Initiatives :	75 750 €
Centre Social Lamartine :	470 000 €	Cinéma Le Rex:	407 000 €

L'ensemble du chapitre 65 représente une prévision budgétaire de 3,806 M€.

La section de fonctionnement s'équilibre ainsi (en M€):

Dépenses :

▪ Charges à caractère général (011) :	8,927	
▪ Frais de personnel (012) :	23,936	
▪ Autres charges de gestion (65) :	3,923	
▪ Frais financiers (66) :	2,450	
▪ Charges exceptionnelles (67) :	0,167	
○ Sous -total DRF	39,403	(+ 0,08 % par rapport au BP 2009)
▪ Dotation aux amortissements (023)	0,873	
▪ Virement prévisionnel (042)	0,210	
○ TOTAL DES DEPENSES	40,486	(-0,25% par rapport au BP 2009)

Recettes :

▪ Atténuation de charges (013)	0,282	
▪ Produits des services (70)	3,270	
▪ Impôts et taxes (73)	19,586	
▪ Dotations et participations (74)	13,746	
▪ Autres produits de gestion (75)	0,132	
▪ Produits financiers (76)	0,965	
▪ Produits exceptionnels (77)	0,033	
○ Sous-total RRF	38,014	(+0,40% par rapport au BP 2009)
▪ Reprise de l'excédent 2009 (002)	2,471	
○ TOTAL DES RECETTES	40,486	(-0,25% par rapport au BP 2009)

La section d'investissement

Tout d'abord la section reprend les soldes d'écritures de l'exercice 2009 :

▪ Restes à réaliser de dépenses :	4 142 072,53 €
▪ Résultat de clôture :	- 2 922 741,82 €
	(écart entre les réalisés de dépenses et de recettes au CA 2009)
▪ Restes à réaliser de recettes :	6 968 342,23 €

Cela entraîne un besoin de financement de la section d'investissement 2009 à hauteur de 96 472,12 €. Cette somme est prélevée sur l'excédent de la section de fonctionnement (2 567 735,05 €).

1°) Les recettes

La ville de Châtenay-Malabry ayant respecté ses engagements dans le cadre du Plan de Relance de l'économie, le versement du **FCTVA** en année N+1 (contre n+2 auparavant) est pérennisé. Une somme de 1,500 M€ est inscrit au BP (au titre des dépenses réalisées en 2009).

Le Conseil Municipal ayant entériné la **vente du terrain – 27 rue des Vallées** – une somme de 2,200 M€ correspondant à la recette de l'opération a été inscrite.

La section intègre également 0,873 M€ de **dotations aux amortissements** et 0,210M€ de **virement**.

Les autres recettes d'investissement sont la TLE (142 000 €), les amendes de police (28 000 €) et les subventions (1 271 100 €), auxquelles il convient d'ajouter l'emprunt de l'année (hors CLTR, qui génèrent des opérations de montant égal en dépenses et en recettes).

2°) Les dépenses

Le rapport présenté au Conseil municipal en préalable au débat d'orientation budgétaire a exposé longuement les éléments qui marqueront des étapes importantes d'évolution du territoire châtenaisien en 2009.

- Aménagements de voirie :

L'enquête publique relative au Carrefour de l'Europe est en cours, les procédures du projet de demi-échangeur ouest seront poursuivies, le premier parc de stationnement du Parc de la Vallée au Loups sera achevé, rue Jean Jaurès.

Ces projets, portés par le Conseil Général pour l'essentiel, seront complétés par les aménagements menés par la Ville comme la rue Chateaubriand, la rue Anatole France, la place Jean Moulin dans le cadre de l'aménagement du centre ville....

- Bâtiments :

L'année 2010 verra les travaux du Complexe Sportif Léonard de Vinci débiter ; la réhabilitation/reconstruction du groupe scolaire Jules Verne fera l'objet de l'Avant Projet Sommaire (APS) et l'Avant Projet Définitif (APD) ; pour le Centre Social, un maître d'œuvre sera désigné et un permis de construire déposé.

Le budget primitif présenté ce soir reprend les traductions budgétaires de ces projets et prévoit les crédits de paiement qui leur correspondent.

En dehors des reports évoqués ci-dessus les dépenses intègrent les crédits nécessaires au démarrage des constructions nouvelles prévues dans le programme de mandature :

- **Centre sportif Léonard de Vinci** (0,807 M€),
- **Groupe scolaire Jules Verne** (0,551 M€),
- **Centre social et épicerie sociale** (0,284 M€),
- **Voies du Centre Ville** (2,571 M€).

(La première tranche concernera la place devant le pavillon Jean Moulin, ainsi que la partie de la rue Jean Longuet située devant. Le parking AGF sera acheté dans les prochains mois pour un montant de l'ordre de 45 000 € et est également situé sur le périmètre. Une canalisation devra être déviée préalablement).

Les études liées à l'élaboration du **PLU** seront poursuivies en 2010 (148 000 € au BP 2010).

De même, des crédits permettant **l'achat de terrains** sont prévus :

- **Extension du cimetière nouveau** : 350 000 €
(auxquels s'ajoutent 132 000 € d'aménagements dans les deux cimetières).

Parmi les opérations nouvelles significatives prévues dans le budget 2010, on trouve également **la couverture de deux courts de tennis** pour un montant de 0,450 M€.

Dans le secteur de la voirie, en dehors de ce qui concerne la réhabilitation du centre ville, on notera les opérations **d'enfouissement de réseaux et de réfection de chaussées**.

- **Rue Chateaubriand** (entre Jaurès et Salengro) et rue du **Docteur Le Savoureux** (entre chateaubriand et Salengro) pour 800 000 €,
- **Rue Anatole France** pour 400 000 €,
- **Rue Petite Voie des Vignes** pour 70 000 €.

A noter également que le tapis de la **Place Cyrano** sera refait, ainsi que l'éclairage public de la **Place du Belvédère**.

Le gros entretien du patrimoine existant concerne tous les secteurs pour un montant avoisinant les 2,7 M€, dont **1,206 M€ pour le secteur scolaire** (hors matériels mobiliers).

Concernant celui-ci de grosses opérations sont prévues :

- Pierre Mendès France : 0,301 M€
- Jean Jaurès : 0,450 M€

(Remplacement des centrales de traitement d'air- deuxième tranche, reprises de baies vitrées, réfection de peintures, reprises de sols, dernière tranche de reprise des toitures-terrasses, alarme anti-intrusion....).

- Remplacement des mobiliers des réfectoires (Brossolette maternelle et Pierre Mendès France) et de deux classes : 94 000 €.

Le secteur sportif fait l'objet d'une attention particulière cette année. En dehors des premiers crédits de paiement pour le **centre sportif Léonard de Vinci** et la **couverture de deux tennis**, le budget 2010 prévoit un certain nombre d'opérations d'entretien pour 280 000 € dont, notamment, des interventions sur le **gymnase Brossolette** (85 300 €) ou sur le **gymnase Jean Jaurès** (85 000 €).

Pour ce qui est des achats de matériels, des dépenses significatives sont prévues pour **la téléphonie** (0,120 M€ pour remplacer l'autocom) et **l'informatique** (0,220 M€). Par ailleurs, 40 000 € sont inscrits pour le remplacement de **matériels de cuisine**.

En matière de matériels pour les services techniques, les dépenses les plus notables sont :

- Véhicules : 30 000 €
- Tracteur : 35 000 €
- Aspirateur de trottoir électrique : 15 000 €

Enfin, le **capital à amortir** en 2010 est inscrit à hauteur de 3,300 M€, hors CLTR (dépense et recette égales).

Au final, la section d'investissement s'élève, en dépenses hors restes à réaliser et résultat de clôture 2009, à 17,725 M€

Ceci entraîne l'inscription d'un emprunt de 7,500 M€.

En conclusion, nous pouvons dire que le budget 2010 est un instrument au service des Châtenaisiens afin de poursuivre l'amélioration des services quotidiens, l'entretien du patrimoine, et préparer l'avenir. Je vous remercie.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci Monsieur MARTINERIE pour ces explications très détaillées. Des élus désirent-ils intervenir ? Oui, Madame DELAUNE, Madame FRANCHET et Monsieur BOZZONNE. Madame DELAUNE, vous avez la parole.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Cette intervention concerne l'ensemble des délibérations financières et budgétaires présentées aujourd'hui. Elle est donc valable pour le compte administratif étudié précédemment, le budget primitif et les taxes communales.

Dans un premier temps, je souhaite poser une question assez technique concernant le résultat apparaissant au compte administratif et que vous nous demandez de reporter sur l'année 2010. Nous nous rendons compte que cet excédent permet d'équilibrer le budget de fonctionnement de 2010. Il me semble qu'il en était de même l'an passé. Comment justifiez-vous cette manière d'équilibrer le budget ? Que se passera-t-il le jour où le résultat de l'exercice précédent ne sera pas positif ?

De même, au sujet de la constitution de la capacité d'autofinancement (CAF), j'ai l'impression qu'elle est déjà consolidée dans le budget présenté. Le budget de fonctionnement est déficitaire notamment parce vous y avez déjà intégré une capacité d'autofinancement. Cela signifie-t-il que l'excédent reporté de 2009 sert finalement à afficher un peu de CAF ?

Sur un plan plus général, si nous regardons la CAF de Châtenay-Malabry, nous mesurons son extrême faiblesse par rapport à d'autres villes de la même strate. Or, cette CAF est un élément important. Elle permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement : en priorité, le remboursement des emprunts et pour le surplus, les dépenses d'équipement. Apparemment, sur le compte administratif 2009, la CAF 2009 est nettement moins importante qu'au budget primitif 2009. Du coup, la Ville emprunte et vend son patrimoine afin de faire face à ses investissements puisqu'elle ne peut pas compter sur sa CAF. C'est notamment le cas pour le terrain du 27, rue des Vallées.

Notre ville emprunte énormément. Certes, il existe sans doute une gestion active de la dette, chère à Monsieur MARTINERIE avec ces fameux SWAPS, nous permettant de dégager plus d'un million d'euros de gains. Cependant, pour un montant avoisinant les 18 millions d'euros d'investissement, la Ville est obligée d'emprunter 7,5 millions d'euros. C'est considérable. D'autant que la ville connaît déjà un fort endettement. En examinant le ratio n°5 correspondant à l'encours de la dette par habitant, Châtenay se situe à 2 125,75 euros tandis que la moyenne nationale de la strate s'élève à 1 100 euros par habitant.

Cette mauvaise santé financière n'est pas un scoop, nous l'évoquons régulièrement. L'étude financière commandée par les directeurs généraux des villes du 92, montre également que notre ville figure parmi celles connaissant le plus de difficultés financières dans le département.

Vous allez encore nous dire combien les investissements de la ville sont nécessaires : c'est exact. Mais certains projets ne sont-ils pas trop importants pour nos faibles moyens ? Je pense notamment à l'école Jules Verne. Il existe peut-être une rénovation moins coûteuse ? Je reviendrai plus tard sur ce sujet.

Vous allez également nous dire que notre ville dispose d'un faible potentiel fiscal. A ce propos, qu'avez-vous réalisé afin d'augmenter ce potentiel ? Je ne vous engage pas à accroître les taux puisqu'ils sont déjà suffisamment élevés. En réponse à une de mes questions dans le cadre du DOB, vous aviez déclaré attendre l'arrivée du tramway afin de développer l'activité économique de Châtenay et ainsi générer davantage de taxes professionnelles. Vous avez donc attendu plus de quinze ans pour vous atteler à cette question essentielle qui permettrait de rétablir en partie, une bonne santé financière de la ville ?

Au sujet des impôts locaux, il est vrai que petit à petit, Châtenay tend à être rattrapée par les autres villes. Mais les Châtenaisiens supportent des impôts locaux élevés depuis de nombreuses années, à la différence d'autres villes des Hauts-de-Seine.

(Léger brouhaha dans la salle)

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

C'est extraordinaire ! Est-il possible d'intervenir sans...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Poursuivez Madame, personne ne vous coupe.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Presque...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je vous en prie Madame DELAUNE, poursuivez votre intervention.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Merci Monsieur le Maire.

Au sujet des projets annoncés dans votre document, je ne retrouve pas le PPP. Devons-nous lire entre les lignes ? Dans ce cas, nous l'avons loupé. Ou alors nous vous avons convaincu du caractère dispendieux de cette opération à l'instar du fameux METP.

Je remarque aussi la concrétisation de l'extension du cimetière nouveau. A ce sujet, lors d'un précédent Conseil, je vous avez interpellé sur la possibilité d'y réaliser un carré musulman : ce projet figure-t-il à l'ordre du jour ? Il en va de même pour l'achat de véhicules et de matériel pour les services techniques : l'option véhicule propre sera-t-elle retenue ? Pour mémoire, je

vous avez également interpellé à ce sujet lors d'un précédent Conseil municipal. Pouvez-vous également nous indiquer les raisons de l'importante augmentation des contrats d'entretien des fontaines, de l'élagage et du désherbage ?

Enfin, au risque de me répéter, les clignotants sont au rouge. Nous avons cependant le sentiment que la majorité ne s'en inquiète pas. A part la gestion active de la dette –qui n'est pas une spécificité châtenaisienne puisque quasiment toutes les villes la pratique-, la majorité ne met pas en œuvre de politique volontariste afin de redresser la barre. Pour cette raison, nous avons voté contre le compte administratif et nous voterons également contre le budget et les taux d'imposition.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Très bien. Je passe la parole à Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Lors de la réunion de la commission, nous avons décidé de ne pas limiter au secteur sportif, les actions nouvelles annoncées dans le rapport en page 8. Nous vous demandons de prendre en compte cette modification dans le compte-rendu de ce Conseil en supprimant « pour le secteur sportif ».

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous parlez de quoi précisément ?

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Du rapport.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Oui, mais de quel point s'agit-il ? Car de nombreuses actions sont mentionnées en page 8.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Sur les activités nouvelles.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Sur la formation des bénévoles et la journée des associations ?

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

A Bérégovoy...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Oui, ce n'est pas uniquement pour les sportifs, je vous rassure.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Bien sûr. Dans le rapport, il est précisé que c'est pour le secteur sportif, et vous l'avez annoncé également dans vos diapositives.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je vous réponds d'ores et déjà, cela ne sera pas uniquement pour le secteur sportif.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Merci. Si nous pouvons retirer cette mention, c'est préférable.

Ce budget 2010 n'affiche pas un soutien aux nouveaux projets importants dans la commune : en particulier, la mise en œuvre de l'Agenda 21 et le PLU en dehors d'un budget d'études. Nous aurions souhaité un investissement financier afin de soutenir la mise en œuvre et la participation des citoyens. Notre commune finance peu d'actions pour les jeunes de plus de seize ans : nous pourrions soutenir et élaborer des projets avec eux et pour eux. Avec le soutien de structures telles que le BIJ, le comité de jumelage ou le Syndicat d'initiative, nous pourrions développer une équipe d'animation spécifique afin de permettre aux jeunes de monter des projets ensemble : organisation d'événements sur des temps forts comme la Fête de la Musique, le Printemps des poètes, les écrivains de notre ville, l'architecture de la Butte rouge, participation à un projet et coopération bilatérale avec d'autres pays dans le cadre du comité de jumelage. Et pourquoi pas, également, imaginer la création d'une Maison pour les jeunes.

Le budget du CCAS est constant depuis plusieurs années. Notre CCAS doit réaliser l'analyse des besoins sociaux. Cette démarche est une obligation réglementaire depuis 1995 et ce travail nous permettrait d'objectiver les problèmes perçus sur le terrain tout en révélant l'ampleur d'autres problèmes peut-être sous estimés. Une confrontation avec la réalité sociale vécue par les habitants nous permettrait de savoir si la somme attribuée au CCAS est suffisante.

Enfin, la vaccination contre la grippe A a engagé des frais importants pour notre commune avec la mobilisation du gymnase pendant une durée importante. Est-il envisagé de demander un dédommagement à l'Etat ?

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

Je vais effectuer une césure de politique nationale afin d'évoquer le budget. L'année 2009 a été marquée par une crise financière sans précédent de type spéculatif et vite propagée à l'économie réelle. Cette crise a détruit en France des centaines de milliers d'emplois et a mis dans le rouge la plupart des indicateurs économiques. Cette nouvelle crise économique est largement liée à la cupidité d'un certain nombre de banquiers américains et de traders se goinfrant de bonus, de stock options et de retraites chapeau. Certains avaient annoncé trop hâtivement une sortie de crise. La réalité est différente : aujourd'hui, personne ne connaît les vrais ressorts de notre économie au moment où notre potentiel de croissance subit une nouvelle érosion.

La majorité traverse une crise de confiance et a été durement sanctionnée au second tour des régionales. Nos concitoyens sont gagnés par la peur. Cette fausse sortie de crise accentue le désenchantement et la désillusion à l'égard de la politique et envers celles et ceux qui l'incarnent. Lorsqu'il était candidat, Nicolas SARKOZY avait annoncé les mesures et les réformes qu'il prendrait une fois élu. Les Français pouvaient supposer qu'il appliquerait son

programme. A mon avis, c'est autant la méthode de gouvernance du chef de l'Etat que sa politique qui ont été remises en cause durant cette élection.

Sans que la crise ne soit en cause, la France enregistre un record de déficit public de 149 milliards d'euros en tenant compte de l'emprunt national : et 30 milliards pour la seule Sécu, soit 8% du produit intérieur brut. En marge de ces indicateurs handicapant la relance, le chef de l'Etat donne l'impression d'une absence d'éthique difficilement compréhensible par nos concitoyens, au moment où la plupart d'entre eux observent que leurs enfants ou eux-mêmes ne trouvent pas de travail ou obtiennent des postes sous qualifiés par rapport à la formation reçue.

De nombreux exemples étayaient ainsi mon affirmation : l'affaire Proglia par exemple, et tout particulièrement, les conditions de sa nomination. Est-il normal de nommer un président d'EDF tout en tolérant qu'il reste président d'un groupe privé tel que Veolia ? Au fond, cela signifie que le Gouvernement n'a pas défini de principe de gouvernance des entreprises publiques. Dans la gouvernance publique, nous avons ainsi l'impression qu'il n'existe pas vraiment de principes déontologiques et de principes éthiques. Ceci n'est pas acceptable. Nous avons connu l'affaire de l'Epad où le fils SARKOZY a failli être nommé à sa tête. L'opinion publique sent bien ce qu'il y a d'infondé, d'arbitraire et de népotisme dans ce genre d'attitude. Je peux aussi évoquer l'affaire Pérol, ayant fait moins de bruit : le secrétaire adjoint de l'Elysée, Monsieur PEROL, nommé président du groupe Caisse d'épargne et Banque populaire. Qui peut croire qu'il n'a eu accès à aucun dossier ?

Il est évident que les comparaisons entre la politique d'un gouvernement sanctionné par les dernières élections, et le bilan d'une équipe municipale, ne va pas de soi. Je ne souhaite pas pratiquer l'amalgame au sein de ce Conseil alors qu'il nous est demandé d'adopter le budget primitif 2010. En introduction, j'ai souhaité ouvrir cette parenthèse nationale, afin de montrer qu'il est possible d'avoir un esprit critique sur le mode de gouvernance du pouvoir central et prendre une position différente au regard du travail réalisé par une équipe municipale dont le vote du budget marque un temps fort dans la vie démocratique locale. Faire le parallèle entre la gouvernance d'un pays et celle d'une ville ou d'une communauté urbaine, demeure néanmoins une démarche intéressante et riche d'enseignements.

J'en veux pour preuve cette conférence nationale sur les finances publiques initiée par le chef de l'Etat et qui s'est déroulée le 28 janvier 2010 à l'Elysée. Cette conférence fut déplaisante à plus d'un titre. En invitant les élus locaux à pratiquer une sorte de repentance, le pouvoir central à chercher à stigmatiser la gestion publique locale aux yeux des Français, en leur laissant croire que les maires étaient responsables du déficit public. Mais dans la mesure où les collectivités respectent les règles d'équilibre budgétaire imposées par la loi, l'Etat n'a aucune légitimité, ni sur le plan politique, ni sur le plan légal et constitutionnel, de leur dicter leurs choix de finances publiques. Le Gouvernement trompe donc les Français lorsqu'il entretient la confusion entre progression des dépenses publiques et déficit. Si les dépenses publiques locales marquent une certaine progression ces dernières années, la raison trouve son origine dans l'effet conjugué de la décentralisation et du développement de services publics nouveaux. En effet, les collectivités locales ont dû pallier au désengagement continu de l'Etat, tout en continuant de trouver des solutions pour combler ces manques à gagner et procéder à des ajustements budgétaires. Pour autant, les collectivités se sont accordées les moyens de ces augmentations en procédant à des ajustements réguliers de leur fiscalité. Contrairement à l'Etat, les collectivités locales ne présentent pas, dans leur ensemble, de déficit sec, mais seulement un besoin de financements réguliers, exclusivement dus à leurs investissements. Cette manœuvre n'a trompé personne, et surtout pas les élus locaux ni les présidents des associations des départements et des régions de France, ayant décidé de boycotter cette rencontre.

Les maires exercent leurs responsabilités devant des contribuables, des usagers, mais aussi des électeurs exigeants auxquels ils doivent rendre des comptes. Une assemblée locale comme la nôtre assume en grande partie les conséquences de choix de politiques publiques qu'elle est

amenée à prendre. Tout en ayant pour obligation implicite de conserver la paix dans les quartiers, de développer des services, d'entretenir le lien social, de lutter contre l'isolement, de bâtir des crèches, de rénover des groupes scolaires, de maintenir et développer la qualité urbaine, le cadre de vie et les services au quotidien.

Au sujet des taxes, je souhaite revenir sur la transformation de la taxe professionnelle importante au sein des régions, des départements mais aussi, indirectement, à l'échelon local. Pour mémoire, le texte initié par Jean-Pierre FOURCADE en 1975, tenait sur trois pages ; le nouveau texte s'étale sur 135 pages et 1257 alinéas. Il s'agit d'une usine à gaz comme seuls quelques énarques peuvent en pondre dans ce pays. Je ne pense pas que les gens y comprennent grand-chose. Toutefois, cette taxe professionnelle n'a pas totalement disparu, puisqu'une valeur ajoutée est maintenue sur les salaires. Le dispositif qui va se substituer restera donc une charge pour bon nombre d'entreprises. Cela semble étrange au regard de la motivation essentielle pour abroger cette loi : elle était considérée, à juste titre, comme un frein au développement économique des entreprises puisque les investissements et les salaires étaient taxés. L'adoption de ce nouveau texte bouleverse la répartition des ressources fiscales en privant les départements de tout pouvoir de vote fiscal. Dorénavant, il ne sera plus possible d'augmenter l'impôt à l'échelon de la région. Cette réforme ne lui laisse que la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers. Les régions seront ainsi quasiment dépourvues du pouvoir fiscal. Et lorsqu'on sait que de nombreux projets entrepris par les communes sont réalisés grâce aux subventions accordées par le Département et la Région, il est légitime de s'inquiéter : à l'avenir, les maires risquent de rencontrer des difficultés pour trouver de nouveaux financements. Voilà ainsi dévoilé, comment se construit en creux un budget. N'importe quel maire se heurte à cette réalité quel que soit son bord politique.

Je donnerai un dernier exemple concernant le commerce de proximité. Le commerce et l'artisanat de proximité allient lien social et activité économique à part entière. Le Législateur ne joue pas son rôle d'arbitre en laissant aux agences immobilières, le pouvoir de pratiquer des augmentations fantaisistes sur des baux commerciaux afin de séduire des propriétaires et de prendre des parts de marché sur des quartiers entiers. Ces hausses de prix atteignent jusqu'à 200% en région parisienne. Cette pratique condamne le maintien des activités existantes et favorise indirectement l'uniformité des nouveaux locataires. Pour cette raison, nous voyons fleurir des agences immobilières et bancaires tandis qu'il devient difficile de convaincre un commerce de bouche de s'implanter sur nos territoires locaux. Notre ville met en œuvre un environnement favorable pour accueillir ce commerce de proximité en développant la qualité des espaces publics, des animations concertées avec les associations de commerçants... Il serait cependant nécessaire d'aller plus loin en recrutant des managers de centre-ville et en laissant la part belle à un volet de commerces et d'artisanat dans le prochain plan local d'urbanisme.

Comme nous le voyons dans le secteur du logement, il existe dans l'attitude irresponsable du Législateur, un véritable danger. D'autant qu'à ces montants de loyers fantaisistes, vient s'ajouter le prix du fonds de commerce en cas de reprise. Il est nécessaire de provoquer une mobilisation citoyenne lorsque le commerce est attaqué et ne pas avoir peur de le défendre à l'Assemblée comme partout ailleurs. Faute de quoi, le réel effort des maires pour le maintien et le développement du commerce et de l'artisanat de proximité aura été vain.

L'autonomie financière d'une ville est fortement liée aux dotations allouées par l'Etat. La réduction de ces engagements, le fléchissement des recettes et des droits de mutation, peuvent engendrer un déséquilibre et une paupérisation locale en quelques années. L'autonomie financière d'une ville est fortement liée aux dotations, mais elle l'est autant par son histoire, par les choix et les arbitrages budgétaires pris. Notre ville est endettée au-delà de la moyenne nationale parce que cette municipalité sous l'impulsion de son maire, a mis en œuvre et achevé la construction d'une médiathèque, la rénovation d'un cinéma, la rénovation des écoles de Châtenay-Malabry, la construction d'un pôle culturel... Beaucoup ont raillé le coût de ce pôle

culturel, mais les Châtenaisiens sont de plus en plus nombreux à s'y précipiter. S'il eût fallu débattre des arbitrages budgétaires sur certains équipements plutôt que d'autres, quel lieu public ou quelle école aurait dû être sacrifiée et aurait dû en faire les frais. Qui aurait osé prendre une telle décision ? Comment aurait-elle pu être justifiée en face d'habitants d'un quartier concerné ? Nous voyons combien il est difficile de prendre une telle décision, de répondre à une telle question lorsqu'on est animé par le souci d'améliorer une cité, lorsqu'on tente d'améliorer la qualité de l'ensemble des différents quartiers avec une certaine cohérence politique.

L'endettement d'une ville doit aussi être évalué en fonction d'autres critères. Notre ville compte encore peu d'immeubles de bureaux. Or, une taxe foncière est deux fois plus élevée lorsqu'elle s'applique à des bureaux plutôt qu'à des logements. Nous avons misé pendant un moment sur des écoles prestigieuses au détriment de pépinières d'emplois. Nous souhaitons que le départ annoncé de l'école Centrale et de la faculté de pharmacie, profite à un rééquilibrage afin de développer un espace de bureaux et d'activités important, créateur de richesses et d'emplois.

La crise économique est loin d'être terminée. Dans ce contexte, beaucoup de villes prennent des décisions, privilégient tel investissement sur tel autre et décident d'arbitrages budgétaires. Lors du Conseil précédent, j'ai émis un vote favorable pour la mise en place de l'agenda 21. A travers ce vote, j'ai voulu montré ma solidarité envers l'équipe municipale afin que cet ensemble de mesures soit un succès transformant notre ville et apporte une valeur ajoutée bénéficiant à l'ensemble des Châtenaisiens. Vous l'aurez deviné, en dépit de mon désaccord avec le mode de gouvernance pratiqué à l'échelon national, j'adopterai en toute cohérence, le budget primitif de l'exercice 2010.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Mes chers collègues, je vais essayer de répondre à quelques interventions.

Monsieur BOZZONNE, vous ne m'en voudrez pas si je ne vous réponds pas sur la première partie, dans la mesure où nous sommes ici dans une enceinte communale et non à l'Assemblée. Je me permettrai toutefois un aparté afin de vous apporter quelques réponses. Dans vos propos, je relève un certain nombre d'erreurs, notamment au sujet de la taxe professionnelle. La part salaire a déjà été retirée depuis un bon moment, puisque cela s'est effectué sous Monsieur JOSPIN. Le but est réellement de s'assurer que l'investissement ne soit plus pénalisé afin que les PME et PMI puissent investir et se développer. Voilà en quoi consiste cette réforme. Il est vrai qu'elle est complexe et peut-être ne l'avez-vous pas bien comprise. En tous cas, les entreprises, elles, l'ont bien comprise et vont pouvoir se développer et créer ainsi de l'emploi. Mais il ne s'agit pas ici de revenir sur le débat national.

Il existe effectivement un malaise dans le pays : avec un grand nombre de chômeurs, tout le monde compte dans sa famille ou parmi ses amis, des personnes en difficultés. Pourtant, notre pays s'en tire bien mieux que ses voisins européens, grâce aux décisions prises par le Président de la République. Je vous invite à regarder l'évolution du PIB chez nos voisins : l'Allemagne (-4,6%), l'Angleterre (-4,2%), la Grèce en faillite, l'Espagne avec un taux de chômage à près de 20 %... Mais il est vrai que lorsqu'on est touché, on a du mal à voir les pays en moins bonne posture. La France est donc prise dans cette crise mondiale mais elle s'en sort plutôt mieux que les autres pays, même s'il est encore nécessaire de travailler en vue de la reprise. Mais nous n'allons pas entrer dans ce débat. En tous cas, j'ai bien entendu la fin de votre propos : je n'ai quasiment rien à ajouter tellement vous avez bien analysé la situation locale.

Je souligne quelques points de détail avant d'évoquer le fond. Madame FRANCHET, vous nous avez interrogés au sujet du CCAS. Monsieur SICART avec les services -y compris les partenaires comme la CAF ou le Département -, y travaille depuis un certain temps. Normalement, cette étude sera finalisée avant l'été. Dès la rentrée, nous pourrons donc en discuter et vous pourrez travailler en commission afin d'examiner comment il convient d'adapter nos dispositifs avec cette lisibilité supplémentaire.

Au sujet du centre de vaccination, un remboursement de l'Etat est bien entendu prévu pour les coûts supportés par la commune. L'Etat s'y est engagé et la Ville a d'ores et déjà envoyé au préfet, représentant de l'Etat, le détail des coûts. D'ailleurs, nous avons commencé à percevoir un certain nombre de sommes en remboursement.

Concernant le PPP, il existe une inscription budgétaire de 138 000 euros suite à l'appel d'offres lancé et sur lequel nous avons délibéré récemment au sein de ce Conseil, afin de choisir les cabinets qui évalueront la pertinence de cette procédure. Pour le moment, l'étude est en cours. Lorsqu'elle sera achevée, nous déciderons de lancer ou non le PPP. Mais pour l'instant, il n'est pas nécessaire d'inscrire d'autres sommes que les études. Nous demeurons donc dans la continuité des décisions antérieures.

Madame DELAUNE a également fait état du METP. Effectivement, le METP a coûté très cher à notre collectivité locale. Mais par omission, vous avez oublié de signaler l'année où il a été établi : ce METP a été signé en 1994, c'est-à-dire sous la majorité précédente puisque nous n'avons été élus qu'en 1995. Ce METP est d'autant plus curieux, qu'à l'époque, j'étais élu de l'opposition et que je n'ai jamais vu passer ce contrat. Le Conseil municipal n'a jamais autorisé le maire de l'époque à le signer. Ce contrat est arrivé à échéance depuis le 31 décembre 2009 et nous économisons, dès cette année, 400 000 euros. En multipliant cette somme par les 15 ans de sa durée, nous obtenons la somme de six millions d'euros ! La Ville n'aurait pas dû dépenser cette somme pour une décision de l'exécutif sans délibération du Conseil municipal. Pour un tel agissement, d'autres auraient pu être condamnés.

Au sujet de l'école Jules Verne, vous estimez la rénovation trop coûteuse. Il s'agit d'une des plus grosses écoles de la région Ile-de-France avec de nombreuses classes et des centres de loisirs. Là aussi, je déplore le mauvais choix opéré par la précédente majorité. Lorsque le quartier des Fiches et Houssières a été réalisé, il existait 23 hectares de terrains nus. Les précédentes municipalités ont toutefois construit 1 500 logements mixtes, sociaux, privés, sans aucun équipement public. L'école Jules Verne a été légèrement agrandie, mais sa rénovation et sa réhabilitation n'ont pas été effectuées. Selon moi, il aurait sans doute été préférable de profiter de la surface disponible afin de scinder en deux ce groupe scolaire. Car les enseignants, comme les deux directrices ou les parents d'élèves, disent volontiers combien ce groupe est énorme. Malheureusement, aujourd'hui, nous ne disposons plus de terrains à proximité pour doubler cet établissement. A l'époque, avec 23 hectares, il était cependant possible de réaliser deux écoles : si ce scindement avait été opéré, nous ne serions pas aujourd'hui obligés de prévoir 30 millions d'euros pour rénover ce groupe scolaire. Comme l'a dit Monsieur BOZZONNE, aujourd'hui, tous les groupes scolaires ont été rénovés. Mais lorsque nous avons été élus, le patrimoine communal était pour le moins en piteux état.

Concernant l'activité, vous vous interrogez pour savoir pourquoi nous n'allons pas plus vite. Vous le savez, des réserves foncières sont nécessaires. Or, notre ville compte peu de foncier libre et disponible. J'ai également pour principe de ne pas exproprier : je ne suis pas collectiviste. Depuis mon élection en 1995, je m'y suis toujours refusé privilégiant, dans un premier temps, les acquisitions à l'amiable, qu'il s'agisse de la zone Europe, de la zone Allende ou du secteur Appert-Justice. Aujourd'hui, un grand nombre de propriétés ont ainsi été achetées à l'amiable. Effectivement, il en reste encore quelques unes non acquises : une DUP (Déclaration d'utilité publique) est en cours. L'enquête publique sera réalisée dans les prochains mois afin que ces

quelques propriétés puissent être l'objet d'expropriations. Après neuf années de tentatives d'acquisition à l'amiable, il arrive un moment où l'expropriation devient nécessaire au nom de l'intérêt général. Madame DELAUNE, vous ne devez donc pas avoir un double langage en nous demandant d'aller plus vite, en nous demandant pourquoi nous n'avons pas eu les terrains plus tôt, et en même temps, en nous reprochant de chasser les gens. Dans la vie, il est nécessaire de tenir toujours le même langage.

C'est valable aussi pour le secteur Appert-Justice où des démolitions sont prévues. Notre ville compte aujourd'hui 54% de logements sociaux et peut se permettre la destruction de 92 logements. La gauche estime insuffisante la loi SRU à 20% et souhaite passer à 30%. Or, nous sommes aujourd'hui à 54%, soit bien au-delà de vos préconisations. Là aussi, vous ne pouvez pas avoir un double langage : vous dites qu'il est nécessaire d'avoir de l'activité et d'agir rapidement, et en même temps, vous voulez empêcher les relogements en organisant des manifestations et en alertant la presse. Là aussi, Madame DELAUNE, il est nécessaire de savoir ce que vous voulez.

Nous sommes effectivement décidés à faire avancer les choses. Et dans l'avenir, nous bénéficierons de surfaces encore plus importantes avec les départs de Centrale et de la faculté de pharmacie. Ces deux départs sont actés à la fois par l'université et l'Ecole, mais également, par les pouvoirs publics. J'espère que cela nous permettra de changer beaucoup de choses. Comme Monsieur BOZZONNE l'a dit, une ville possède une histoire et quinze ans dans une histoire globale, ne représentent pas beaucoup.

Je peux vous renvoyer la balle : nous avons 50% d'espaces verts sur le territoire et nous en sommes tous heureux. Cet environnement agréable explique pourquoi beaucoup de gens viennent à Châtenay-Malabry ou y restent. Mais si vous acceptez d'examiner objectivement la situation, ces espaces ne rapportent strictement rien à la commune. Sur les 50% restants du territoire, nous avons également Centrale, la faculté de pharmacie et le CREPS occupant encore 10 à 15% de l'espace. Je ne suis pour rien dans ces implantations puisque ces établissements sont présents sur la ville depuis les années 1970. La majorité de l'époque était contente d'accueillir des universités et des étudiants : peut-être était-il plus judicieux d'accueillir de l'activité sur ces terrains car ces établissements ne rapportent également rien à la ville. Ni taxe foncière, ni taxe d'habitation, ni taxe professionnelle. Enfin, sur les 40% de territoire restant, nous avons 54% de logements sociaux. Là aussi, je ne suis pas responsable de leur réalisation. A ce jour, je n'ai pas démolé un mètre carré de logement social, vous ne pouvez pas me le reprocher même si, il est vrai, je compte démolir 92 logements prochainement. Mais pour mémoire, nous avons aussi construit des logements sociaux sur la Division Leclerc avec l'Office départemental. Il s'agit d'une réalité Madame DELAUNE. Changer tout cela réclame du temps. La Cité Jardins date de 1936, les universités remontent aux années 1970 : en quinze ans, il est impossible de changer tout cela. D'autant plus lorsque les réserves foncières manquent.

Il est donc nécessaire de se battre. Et pour commencer, se battre pour obtenir des transports. Car aujourd'hui, les entreprises ne s'installent pas n'importe où ni n'importe comment. Nous nous sommes battus pour bénéficier de l'échangeur est : nous l'avons eu au bout de dix ans. Nous nous sommes également battus pour avoir l'échangeur ouest : nous verrons le résultat, mais l'enquête publique s'est bien déroulée. Nous nous sommes encore battus pour obtenir un tramway quand d'autres voulaient simplement un bus en site propre : enfin, nous aurons le tramway. Et j'espère que la Région continuera, d'autant qu'il ne lui reste qu'un tiers à financer puisque le Département des Hauts-de-Seine va en payer les deux tiers. Je pourrais ainsi multiplier les exemples. Parce que nous sommes volontaires, nous y arriverons.

Je souhaite aussi revenir sur le montant d'entretien des bassins et des fontaines, un point soulevé par Madame FRANCHET. Lorsque des constructions sont neuves, celles-ci bénéficient d'une garantie durant un certain temps. Mais quand cette garantie arrive à son terme, la municipalité

doit prendre le relais. Nous devons ainsi prendre en charge le bassin de l'école Suzanne Buisson : jusqu'à présent, ce bassin ne figurait pas dans les contrats d'entretien puisqu'il demeurait à la charge du constructeur.

Je vais à présent en venir à la question de la dette. Vous vous étonnez de l'excédent du compte administratif. Dans ces conditions, je ne suis guère surpris d'avoir trouvé cette ville en dépôt de bilan lorsque nous l'avons reprise : un compte administratif ne peut pas être déficitaire. Si ce compte est déficitaire, la ville est mise sous tutelle par le préfet. Il est donc préférable d'avoir de l'excédent et de constater, effectivement, un bon reliquat. En effet, nous ne sommes jamais à l'abri, en cours d'année, de dépenses imprévues et lorsque nous réalisons un budget, seule une partie des recettes est notifiée. Comme l'a dit Monsieur MARTINERIE, nous essayons alors de parer au plus près afin de ne pas connaître de mauvaise surprise. Bien souvent, nous maintenons donc les mêmes recettes que l'année précédente. Nous sommes effectivement prudents au moment du budget qui demeure un acte prévisionnel : nous n'inscrivons en recettes que ce qui est certain. Et pour les recettes non notifiées, nous reprenons les montants de l'année précédente. Pour autant, nous savons déjà que nos dépenses augmenteront avec les charges de personnel par exemple. Lorsque vous votez 3,5% d'augmentation par le GVT sur 24 millions d'euros, cela représente quelques centaines de milliers d'euros en fin d'année. Avoir un compte administratif excédentaire n'a donc rien d'une aberration. C'est peut-être pour cette raison qu'à l'époque où vos amis étaient aux commandes, la ville connaissait ce genre de problème : ils anticipaient un peu trop sur des recettes non assurées. Du coup, à la sortie, l'équilibre était absent.

Cette absence d'équilibre explique aussi pourquoi l'emprunt était déjà très élevé dans notre ville. Je vous vois hocher la tête en acquiesçant et je vous en remercie. Mais pouvez-vous me dire à quoi servait cet emprunt ? Légalement, l'emprunt doit servir à l'investissement et ne pas couvrir le fonctionnement. Or, en 1995, lors de notre élection, il était nécessaire d'avoir un 4x4 pour se déplacer dans la ville au regard de l'état de la voirie. Toutes les écoles étaient dans un état de délabrement avancé, la bibliothèque était limitée à 600 m² sur trois niveaux et sans accès pour les handicapés, de même que le conservatoire... Le Rex était également dans un état lamentable... Je pourrais ainsi multiplier les exemples. Mais à quoi servaient donc les 50 millions d'emprunts de l'époque ? Pouvez-vous me dire où étaient les investissements ? Il s'agissait donc de « cavalerie budgétaire ». Et nous avons ainsi l'explication à la mise sous tutelle préfectorale de cette commune et l'augmentation des impôts de 76%. Vous pouvez vérifier, Madame DELAUNE. Aujourd'hui, nos budgets sont sincères et les emprunts réalisés ne couvrent pas le fonctionnement : ils sont réellement consacrés à l'investissement.

Au cours de votre intervention, vous avez aussi déploré le volume de ces emprunts en le comparant à d'autres villes. Il est nécessaire de se méfier des comparaisons. Une strate de communes de 20 000 à 40 000 habitants recouvre une large diversité : nous y trouvons des communes encore plus pauvres que la nôtre, mais aussi des villes beaucoup plus riches à l'instar de Puteaux dont l'emprunt est à 0. J'aurais aimé que la Défense soit ainsi installée à Châtenay-Malabry et non à Puteaux. A l'époque, vos amis auraient peut-être pu agir de façon à ne pas créer un déséquilibre aussi important.

Selon nous, les ratios sont des données relatives. D'autant que vous n'êtes pas tout à fait honnête à ce sujet. Les personnes établissant ces ratios ne travaillent pas ici au quotidien et ne réalisent pas le budget avec nous, à la différence de vous. Elles prennent donc le ratio indiqué par une ligne dans le budget. Vous, en revanche, vous siégez ici et vous disposez de toutes les explications : vous n'avez cependant pas retiré les gains des SWAPS sur les remboursements. A partir de là, le ratio est différent : nous n'avons plus 2,4 M€ d'intérêts payés en 2009 mais 1,3 M€. Vous pourriez avoir au moins cette honnêteté intellectuelle puisque vous siégez au sein du Conseil municipal. Il est toujours possible de faire dire ce que l'on veut aux chiffres, mais seule la vérité compte.

Selon moi, les investissements sont nécessaires parce que vos amis ne les ont pas réalisés et que la ville a du retard. Les Châtenaisiens veulent ces investissements et ces réalisations. Comme dans un couple ou une famille, il est important de considérer la capacité à rembourser. Vous pouvez avoir très peu d'emprunt, mais si les ressources ne permettent pas de rembourser tous les mois, vous êtes en difficulté, en dépit de la modestie de l'emprunt. La Ville rembourse l'annuité de la dette, mais grâce à notre gestion active, nous remboursons moins qu'en 1995 alors que la ville a évolué notamment en terme d'équipements publics. Aujourd'hui, nous n'éprouvons donc aucune difficulté à rembourser l'annuité. Cette capacité à rembourser l'annuité est importante. Que nous y mettions 10 ans ou 20 ans. Si vous désirez des durées plus courtes, si vous ne voulez pas de SWAPS, alors vous demeurez comme certaines communes n'ayant pas compris cette évolution, et conservant des taux à plus de 4% contre 1,93% constatés, à Châtenay-Malabry, en 2009. A ce moment là, il serait nécessaire d'arrêter les investissements. Devons-nous cesser d'investir ? Que devons-nous ôter de ce budget ? Il est nécessaire d'avoir aussi l'honnêteté d'assumer. Devions-nous retirer la médiathèque ? Le Pôle culturel ? Les écoles ? Je n'ai jamais entendu de tels propos de votre part parce que vous partagez ces investissements. Il est donc nécessaire de les financer.

Nous arrivons donc à rembourser sans augmenter pour autant les impôts. L'an passé, 26 communes ont augmenté les impôts dans le département contrairement à nous. Cette année, nous choisissons à nouveau de ne pas y toucher. Bien sûr, nous pourrions certainement emprunter moins si comme certaines villes, nous pratiquions une augmentation forte de la fiscalité afin d'obtenir davantage de capacité d'autofinancement et, donc, constater moins d'emprunts. Nous avons ainsi l'exemple de Paris. L'an dernier, Monsieur le Maire de Paris avait déjà fortement augmenté les impôts et avait même créé un impôt nouveau en se rappelant que Paris était à la fois ville et Département. Les Parisiens avaient ainsi connu des hausses d'impôts énormes. Cette année, il augmente encore les impôts de 8% : à la fois le nouvel impôt départemental et l'impôt communal. Pour quelle raison ? Il l'a dit : afin de se procurer 145 millions d'euros supplémentaires et afin de poursuivre les investissements qu'il estime nécessaires à Paris. D'ici à 2014, il veut encore investir 8,5 milliards d'euros. Comme vous le voyez, le Maire de Paris est également favorable à l'investissement. Et pourtant, il ne me semble pas que Paris avait des équipements publics aussi délabrés que ceux de Châtenay-Malabry. Il augmente ainsi les impôts pour avoir moins d'emprunts à réaliser et pour avoir une CAF très présentable par rapport aux ratios. Et bien moi, je n'augmente pas les impôts...

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Ce sont les taux de la ville de Paris...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Ecoutez Madame, je ne vous ai pas coupée ! Tout à l'heure, vous vous êtes plainte d'être coupée.

Il s'agit de vérités. Et chaque fois qu'une vérité vous blesse, cela vous fait réagir. Je reste très calme pour ma part.

De plus, à Paris, les bases sont beaucoup plus élevées qu'ici. Si les bases n'étaient pas élevées, Paris ne bénéficierait pas de 145 millions d'euros supplémentaires avec 8% de hausse.

Je n'augmente pas les impôts et en même temps j'investis parce que la ville en a besoin. Nous avons donc de l'emprunt, mais nous le gérons activement avec des taux très bas ne compromettant pas l'avenir de la ville. En même temps, nous pouvons tranquillement, sans difficulté, rembourser tous les ans. S'il est nécessaire de patienter 20 ans ou 25 ans pour éteindre la dette, cela ne me dérange pas : il est inutile de l'éteindre en 5 ans. Ma priorité est que les

Châtenaisiens vivent mieux. Et je pense qu'ils vivent mieux aujourd'hui à Châtenay-Malabry que par le passé.

Le débat est clos. Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR :
LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

FINANCES

Fixation des taux de la Taxe d'habitation, de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et la Taxe foncière sur les propriétés non-bâties pour l'exercice 2010.

Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Je profite de cette délibération pour réparer un oubli : Monsieur ROCA, vous remercieriez l'ensemble des services pour le travail extrêmement lourd réalisé au cours des derniers mois afin de préparer le compte administratif et le budget primitif.

Parallèlement au vote du Budget Primitif 2010, il y a lieu de voter les taux communaux des trois taxes locales.

Pour l'exercice budgétaire 2010, il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux et de les maintenir au même niveau qu'en 2009.

Taxe d'habitation	14,50 %
Taxe foncière bâtie	17,02 %
Taxe foncière non bâtie	57,25 %

La recette fiscale, attendue pour l'exercice 2010, est de 16 410 222 €.

Je vous propose d'approuver ces taux.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des interventions sur ce rapport ? Aucune. Je précise simplement à Madame DELAUNE que depuis notre élection en 1995, nous n'avons augmenté les taux communaux qu'à deux reprises, en appliquant des hausses correspondant à l'inflation. Effectivement, les autres villes ont désormais des taux se rapprochant des nôtres. Cela signifie que lorsque j'ai été élu, notre ville avait des taux très élevés par rapport aux autres villes. Autrement dit, vos amis taxaient les Châtenaisiens beaucoup plus qu'ailleurs.

Je passe au vote.

ADOPTÉ PAR :
LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ONT VOTÉ CONTRE

FINANCES

Compte de Gestion de la Trésorière Principale – Exercice 2009 du Budget Annexe (exploitation des parcs de stationnement).

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

La Trésorière Principale nous a transmis son compte de gestion relatif à l'exercice 2009.

La trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2009. Elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le fait que le compte de gestion relatif au budget annexe (exploitation des parcs de stationnement de la Ville), dressé pour l'exercice 2009 par la Trésorière Principale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci, je ne pense pas qu'il y ait des demandes d'interventions sur ce rapport. Je le mets donc aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Compte Administratif 2009 – Exploitation des parcs de stationnement

Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Avec l'ouverture du parking Centre Ville, la Ville a créé un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) assujetti à la TVA et individualisé dans un budget annexe.

Cette procédure a fait l'objet de délibérations du Conseil Municipal en juin 2008.

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2008, toutes les écritures de dépenses et de recettes relatives à l'exploitation des parkings sont comptabilisées dans un budget annexe, subventionné par le budget principal.

Le compte administratif 2009 se présente comme suit :

I – Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	133 779,26 €	214 311,81 €
Opérations d'ordre	75 774,67 €	
TOTAL	209 553,93 €	214 311,81 €

La section dégage un résultat excédentaire de **4 757,88 €** repris au BP 2010 du budget annexe.

Les principales opérations de cette section sont les suivantes :

En dépenses :

Les principales dépenses de l'exercice s'établissent comme suit :

- ❖ Rémunération de la Société Vinci, conformément aux termes du marché signé le 04/02/2008 pour l'entretien et le gardiennage des parkings = **108 810 € HT**
- ❖ Intérêts de la dette = **17 880,22 €** (suite au transfert de l'actif et du passif – cf délibération du 26/06/2008).
- ❖ Amortissement des immeubles et matériels mis à disposition du SPIC = **75 774 ,67 €**

En recettes :

Les sommes les plus conséquentes sont :

- ❖ Subvention du budget principal = **168 800 €**
- ❖ Redevances de stationnement des usagers = **31 957,46 € HT**

II – Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	60 478,04 €	571,00 €
RAR 2009	25 864,00 €	
Opérations d'ordre		75 774,67 €
Reprise de l'excédent de clôture 2008		13 057,56 €
TOTAL	86 342 ,04 €	89 403,23 €

La section d'investissement dégage un résultat de clôture de **28 925,19 €** qui sera repris au BP 2010. Après prise en compte des restes à réaliser 2009 de **25 864,00 €**, le résultat de la section d'investissement dégage un excédent de **3 061,19 €**. Les principales opérations étant :

En dépenses :

Les dépenses d'investissement réalisées en 2009 sont :

Remboursement de la dette en capital **53 915,20 €**

Parking Mougard – Avenue du Bois

Remplacement porte issue de secours **3 341,00 € HT**
Acquisition émetteurs radio **551,00 € HT**

Parking Centre Ville

Terrassement zone extérieure **590,00 € HT**
Autres travaux **1 742,00 € HT**
Pose de panneaux directionnels **338,84 € HT**

Dépenses inscrites en restes à réaliser

Remplacement des portes de garages parking Avenue du Bois **23 270,00 € HT**

Travaux d'amélioration parking Centre Ville

2 594,00 € HT

En recettes :

Dotation aux amortissements

75 774,67 €

Report excédent 2008

13 057,56 €

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du budget annexe « exploitation des parcs de stationnement ».

(Conformément à la réglementation en vigueur, Monsieur le Député-Maire s'est retiré lors du vote.)

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Pour le compte administratif des parcs de stationnement, Qui vote contre ? Deux voix. Qui s'abstient ? Cinq. Le reste est donc pour.

COMpte ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE EXPLOITATION PARC DE STATIONNEMENT						
PRESENTATION PAR CHAPITRE						
CHAP.	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	VOTE		
				pour	contre	abst
002	Reprise du résultat de fonctionnement		13 554,35	31	2	5
011	Charges à caractère général	115 622,29		31	2	5
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	75 774,67		31	2	5
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement					
65	Autres charges de gestion courante					
66	Charges financières	17 880,22		31	2	5
67	Charges exceptionnelles	276,75		31	2	5
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		31 957,46	31	2	5
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations		168 800,00	31	2	5
75	Autres produits de gestion courante					
79	Transfert de charges					
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	209 553,93	214 311,81	31	2	5

CHAP	SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	pour	contre	abst
001	Reprise solde exécution reporté		13 057,56	31	2	5
010	Stocks					
020	Dépenses imprévues					
021	Virement de la section de fonctionnement					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		75 774,67	31	2	5
041	Opérations patrimoniales					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	53 915,20	571,00	31	2	5
18	Compte de liaison - Affectations					
19	Différence sur réalisation d'immobilisation					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	6 562,84		31	2	5
23	Immobilisations en cours					
26	Participations, créances sur participations					
27	Autres immo. financières					
45	Opérations pour compte de tiers					
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	60 478,04	89 403,23	31	2	5
	TOTAL CUMULE	270 031,97	303 715,04	31	2	5

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » SE SONT ABSTENUS

LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

(Retour de Monsieur le Député-Maire.)

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Nous passons donc au rapport suivant, toujours avec Monsieur MARTINERIE.

FINANCES

Budget Primitif 2010 du Budget Annexe – Exploitation des parcs de stationnement
Rapport présenté par Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

Le Budget Primitif 2010 de ce service public industriel et commercial (SPIC) est établi hors taxes, l'activité étant assujettie à la TVA. Il se présente comme suit :

I – Section de fonctionnement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	155 757,88 €	228 000,00 €
Opérations d'ordre	77 000,00 €	
Reprise excédent 2009		4 757,88 €
TOTAL	232 757,88 €	232 757,88 €

Les principales dépenses :

- Prestation d'entretien et de gardiennage des 3 parcs (marché Vinci du 04/02/2008) **120 245,00 € HT**
- Autres (dont dépenses d'entretien, éclairage, eau...) **17 382,88 € HT**
- Intérêts de l'emprunt **17 130,00 € HT**
- Charges exceptionnelles **1 000,00 € HT**
- Amortissement des immeubles et matériels **77 000,00 € HT**

Les recettes d'exploitation sont :

- Redevances de stationnement des usagers **32 000,00 € HT**
- Subvention du budget principal **196 000,00 € HT**

II – Section d'investissement

	DÉPENSES	RECETTES
Opérations réelles	196 869,94 €	116 808,75 €
RAR 2009	25 864,00 €	
Opérations d'ordre		77 000,00 €
Reprise excédent de clôture 2009		28 925,19 €
TOTAL	222 733,94 €	222 733,94 €

Les principales dépenses sont :

- Remboursement du capital de la dette **57 000,00 €**
- Agencement, aménagement des immeubles **23 061,19 €**

Les recettes d'investissement :

- Dotation aux amortissements **77 000,00 €**
- Taxe sur la valeur ajoutée **116 808,75 €**

Un remboursement de l'Etat, correspondant à une partie de la TVA payée sur la construction du parking du Centre Ville doit perçue, en section d'investissement, du SPIC.

La reprise de l'excédent de clôture 2009 de la section d'investissement est prévue au BP 2010 pour **28 925,19 €**(en dehors des RAR 2009 qui s'élèvent, quant à eux, à 25 864,00 €).

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le budget primitif qui s'équilibre à la somme de **455 491,82 €**

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Oui, Monsieur DE LIMA.

Monsieur Patrice DE LIMA, Conseiller municipal:

Monsieur le Maire. Il est un fait établi que la marge de financement de la Ville est relativement réduite mais la commune supporte néanmoins les frais de fonctionnement de trois parkings souterrains. Cela représente environ 0,57% de son budget. A mon sens, ce ratio est loin d'être négligeable.

Je m'interroge à propos de cette stratégie municipale consistant à construire des parkings afin de rendre attractive notre ville à une certaine catégorie de population. Votre politique du tout clés en mains, au service des promoteurs immobiliers et des grands groupes comme Vinci, place la ville dans un rapport de compétition avec son environnement et ne concerne pas une grande partie des Châtenaisiens.

Alors que vous inscrivez notre commune dans la démarche de l'Agenda 21, vous n'avez cessé de vous plier au diktat du "tout voiture" sans toutefois obtenir les résultats escomptés. Je pense notamment au parking de l'Esplanade : ce dernier représente un véritable gâchis puisqu'il est vide en permanence. Les nombreux espaces verts et la configuration de la commune s'avèrent pourtant propices à une réelle politique de développement des circulations douces. A ce titre, je regrette que ce rapport ne mentionne pas les charges de fonctionnement réparties par parking. Pourriez-vous, s'il vous plaît, en faire état ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Je ne dispose pas ici de ces données par parking. Mais vous pourrez les réclamer en commission et celles-ci vous seront communiquées sans problème. Il me semble que le parking le plus déficitaire est aujourd'hui le parking de l'avenue du Bois dont nous avons hérité à notre élection. D'ailleurs, je ne suis même pas sûr que vous le connaissiez puisqu'en dépit de son nom de public, ce parking demeure difficile à trouver. Il se situe en dessous de la maison de retraite médicalisée et des logements sociaux construits à cet endroit. Il a coûté très cher à la Ville. A l'époque, la Ville avait ainsi monté une opération avec des gens du privé ayant réalisé la clinique des Hauts-de-Seine. Tout cela se trouve dans les archives. Et si vous ne trouvez pas, je vous renvoie au rapport de la Chambre régionale des comptes afin de vous mettre au courant.

Au sujet des deux autres parkings, ceux-ci ont bel et bien été réalisés par nous. Ils sont également déficitaires. Pourquoi le sont-ils ? Parce qu'ils sont gratuits durant une heure et parce qu'ensuite, le montant horaire demeure très faible. Si ma mémoire est bonne, cette mesure de gratuité durant une heure a été votée ici à l'unanimité. Ce dispositif permet aux gens effectuant leurs courses de ne pas payer le stationnement.

Vous avez aussi évoqué un parking peu utilisé. Il est vrai que le parking de l'Esplanade pourrait être utilisé davantage. Mais nous sommes la seule ville des Hauts-de-Seine avec Clamart, à ne pas avoir un stationnement payant extérieur. Du coup, le parking a beau être gratuit durant une heure, les automobilistes préfèrent stationner à l'extérieur. Et nous trouvons ainsi des voitures garées n'importe où et n'importe comment. Le parking de l'Esplanade est un bon exemple : nous ne l'avons pas réalisé seulement pour les commerces et leur développement, mais aussi afin de répondre à l'absence de stationnements dans la Cité Jardins de la Butte rouge. En effet, cette cité a été construite alors qu'il existait peu de voitures. Aujourd'hui, nous trouvons des voitures sur tous les trottoirs. Au moins, les résidents de proximité auraient pu louer des emplacements, d'autant que le tarif proposé s'avère très bas. Les automobilistes ne l'utilisent cependant pas préférant stationner dans la Butte rouge où le stationnement demeure totalement gratuit. Peut-être serait-il nécessaire de mettre des barrières afin d'empêcher le stationnement sur trottoirs ? Alors, les automobilistes se rendraient probablement au parking de l'Esplanade.

En somme, Monsieur DE LIMA, vous me suggérez d'agir de la sorte. Vous êtes rarement présent et je le déplore car à chaque fois que vous assistez à ce Conseil, vous apportez de bonnes idées.

Je passe la parole à Monsieur BOZZONNE.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal:

Pourquoi conservons-nous ce parking en dessous de la maison de retraite?

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Nous le gardons parce qu'il appartient à la Ville. J'aimerais bien pouvoir le vendre : si vous trouvez un acquéreur, il n'y a aucun souci. Mais l'opposition risque alors de nous reprocher de brader le patrimoine public.

Pour l'instant, nous louons des boxes et des emplacements aux personnes habitant dans le secteur. J'ai également demandé aux services de se rapprocher de ces personnes afin de voir si elles désiraient acheter ces places. D'autant que dans le quartier de Malabry, il n'est pas forcément aisé de stationner. Nous n'en ferions pas une affaire d'argent et nous pourrions vendre ces places à un prix très compétitif. Nous tenterons de mettre cette mesure en œuvre cette année afin de nous désengager de ce parking. Car en plus, nous sommes en copropriété. Or, je n'ai jamais vu un parking public en copropriété. Cela appartient à l'héritage que j'assume. Je suis maire avec tout ce qui va bien et tout ce qui va mal. Il m'appartient d'assumer et j'y suis habitué depuis quinze ans.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET ANNEXE EXPLOITATION PARC DE STATIONNEMENT

PRESENTATION PAR CHAPITRE

CHAP.	FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	VOTE		
				pour	contre	abst
002	Reprise du résultat de fonctionnement		4 757,88	32	7	0
011	Charges à caractère général	137 627,88		32	7	0
012	Charges de personnel					
013	Atténuation de charges					
014	Atténuation de produits					
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	77 000,00		32	7	0
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement					
65	Autres charges de gestion courante					
66	Charges financières	17 130,00		32	7	0
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		32	7	0
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		32 000,00	32	7	0
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations		196 000,00	32	7	0
75	Autres produits de gestion courante					
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprise de provisions					
79	Transfert de charges					
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	232 757,88	232 757,88	32	7	0
	INVESTISSEMENT					
001	Reprise solde exécution reporté		28 925,19	32	7	0
010	Stocks					
020	Dépenses imprévues					
021	Virement de la section de fonctionnement					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		77 000,00	32	7	0
041	Opérations patrimoniales					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	57 000,00		32	7	0
18	Compte de liaison - Affectations					
19	Différence sur réalisation d'immobilisation					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	165 733,94	116 808,75	32	7	0
22	Immobilisations en concessions ou à disposition					
23	Immobilisations en cours					
26	Participations, créances sur participations					
27	Autres immo. financières					
45	Opérations pour compte de tiers					
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	222 733,94	222 733,94	32	7	0
	TOTAL BUDGET PRIMITIF	455 491,82	455 491,82	32	7	0

ADOPTÉ PAR :
LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » ONT VOTÉ CONTRE

AFFAIRES GÉNÉRALES

Tableau récapitulatif des actions de formation des élus – Exercice 2009.

Rapport présenté par Monsieur Robert PETAIN, Conseiller Municipal Délégué

Conformément à l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la Démocratie de Proximité, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Ce document doit donner lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal.

Voici les principales informations extraites de ce tableau :

Intitulé stage	Nb de pers.	Nb j par pers.	Montant TTC
L'élu local à l'heure des choix budgétaires	1	1	300.00
La convention internationale des droits de l'enfant	1	1	500.00
Le plan local d'urbanisme	5	2	3 250.00
Ville et Développement Durable – Millau les pieds sur terre	1	3	295.00
Les territoires face à la crise : protéger, innover, entreprendre	1	3	664.00
La réforme du code des marchés publics	1	1	310.00
Réforme de la fiscalité : taxe carbone et taxe professionnelle	2	2	500.00
La Ville et le développement durable	1	2	1 350.00
Prise de parole	10	2	9 000.00
L'élu, un rôle fondamental dans la reprise de la croissance	2	2	500.00
La réforme des collectivités territoriales	1	1	550.00
TOTAL	26	28	17 219.00

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Je suppose qu'il n'y a pas de demande d'interventions ? Nous prenons donc acte.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**

AFFAIRES GÉNÉRALES

Approbation de la mise en réforme de six véhicules vétustes.

Rapport présenté par Monsieur Robert PETAIN, Conseiller Municipal Délégué

Compte tenu de leur vétusté, je vous propose la mise en réforme de six véhicules :

- Le véhicule « Express » de marque Renault, immatriculé **3610 RT 92** (1988),
- Le véhicule R11, (2 places) de marque Renault, immatriculé **7891 RL 92** (1988),
- Le véhicule « Express » de marque Renault, immatriculé **9632 TA 92** (1989),
- La laveuse 1000L, de marque Eurovoirie, disposant du châssis n°89.11.8994 (1990),
- Le véhicule « Trafic » de marque Renault, immatriculé **507 AMA 92** (1995),
- Le véhicule « Mégane » de marque Renault immatriculé **274 BNF 92** (1997).

Ces véhicules ont d'ores et déjà été remplacés.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes interventions sur ce rapport ? Oui, Monsieur BOZZONNE.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal:

Excusez-moi, je souhaite revenir au tableau récapitulatif des actions de formation. A quoi correspond ce total de 28 ? Parce qu'en additionnant, nous obtenons 20 et non 28.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Il s'agit du nombre de jours de formation par élu. Il faut donc multiplier le nombre de jours

(Réponses hors micro)

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal:

Le total 28 ne veut donc rien dire. Nous sommes bien d'accord.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vingt-six élus ont suivi des formations sur un certain nombre de jours. Le total de ces journées et demi-journées n'est pas très intéressant ; en revanche, il est intéressant de voir que beaucoup d'élus suivent ces formations.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal:

Je suis d'accord. Je ne conteste pas le fond, je relève simplement l'erreur.

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

En réalité, il s'agit de 48 jours pour 26 élus.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Très bien. Nous revenons aux véhicules mis en réforme. En l'absence d'interventions, je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AFFAIRES SCOLAIRES:

Ecole Sophie Barat - Participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement à compter de l'année scolaire 2009/2010.

Rapport présenté par Madame Pénélope FRAISSINET, Adjointe au Maire

Par délibération en date du 15 mai 2006, le Conseil municipal fixait la participation de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire Sophie Barat à 350 € par élève châtenaisien et par an à compter de l'année scolaire 2006/2007.

Cette décision était fondée sur les dispositions de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées sous contrat et de celles de l'article L.442-5 du Code de l'éducation qui stipule que « *les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public* ».

La loi du 28 octobre 2009 a précisé les conditions de financement des écoles privées sous contrat par les communes (enfants scolarisés hors commune).

À l'heure actuelle, 127 élèves résidant à Châtenay-Malabry fréquentent l'école élémentaire de ce groupe scolaire situé 50 rue des Grillons.

Il est proposé au Conseil municipal de porter la dotation annuelle à 400 € par élève châtenaisien fréquentant l'école élémentaire Sophie Barat.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale:

Nous nous inquiétons de l'érosion des effectifs dans certaines écoles primaires publiques de Châtenay-Malabry au profit de l'école Sophie Barat. Notre propos ne consiste pas à pointer un doigt accusateur sur les parents choisissant de scolariser leurs enfants dans une école privée : nous sommes respectueux de cette liberté. Toutefois, nous craignons de voir le phénomène s'amplifier au détriment des écoles publiques châtenaisiennes. Etes-vous inquiet à ce sujet ? Avez-vous engagé une réflexion sur la question? Et que comptez-vous éventuellement mettre en œuvre afin de soutenir les écoles châtenaisiennes?

Par ailleurs, comment est calculée la dotation annuelle? Et comment justifiez-vous l'augmentation de 50 euros?

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Nous nous préoccupons des écoles châtenaisiennes depuis bien longtemps. Et ces écoles bénéficient souvent de dotations plus importantes que celles de communes plus riches. Cela témoigne ainsi des efforts réalisés aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

Vous vous plaignez ici d'une érosion alors que dans votre question orale, vous évoquerez plus tard l'augmentation des effectifs. Depuis deux ans, nous enregistrons l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire Masaryk. J'y vois plutôt un bon signe. Et je ne pense pas me tromper en affirmant que les déperditions vers le privé ou d'autres villes, venaient plutôt de ce secteur. Je me réjouis donc de ces augmentations d'effectifs importantes dans ces écoles. Mais comme vous l'avez dit vous même, il ne s'agit pas de porter un jugement de valeur sur les choix opérés par les uns et les autres.

Au sujet du montant de 400 euros, le rapport indique qu'aucune augmentation n'a été réalisée depuis l'année 2006-2007. Cette année, nous passons ainsi de 350 à 400 euros.

Je rappelle l'existence d'un accord entre les maires des Hauts-de-Seine pour le public. Lorsqu'il n'existait aucune école aux Mouilleboeufs, les enfants se rendaient à Sceaux ou au Plessis-Robinson. Grâce à cet accord, Châtenay-Malabry versait 752 euros par enfant à ces communes ; une somme très éloignée du coût réel d'un enfant en école élémentaire (environ 1 500 euros). Et Châtenay-Malabry n'est pas très loin de ce ratio puisque nous sommes à 1 406,92 euros.

Concernant le privé, nous respectons la loi. Normalement, nous devrions verser 1 500 euros. Avec 400 euros, nous en sommes très loin. Et nous sommes aussi très loin de nombreuses villes de gauche. Comme quoi, cette question ne relève pas de l'idéologie. Asnières donne 530 euros; Clamart, 495 euros; Malakoff, 427 euros; Bagneux, 400 euros comme nous; Nanterre, 319 euros.

L'école Sophie-Barat subit aussi des augmentations de charges, il est donc nécessaire de revoir la participation de la commune. Comme nous n'avions pas augmenté cette participation depuis 2006-2007, nous procédons à cette hausse. Nous demeurons cependant largement en dessous du montant pouvant nous être réclamé.

Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES HAUTS-DE-BIÈVRE

Prorogation de la convention de services partagés entre la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre et la Ville de Châtenay-Malabry pour les activités du Conservatoire de musique et de danse.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

La Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre a, par délibération du 13 décembre 2006, déclaré d'intérêt communautaire l'activité d'enseignement dans le domaine de la musique, de la danse et de l'art dramatique sur les communes de Châtenay-Malabry, Verrières-le-Buisson et Wissous. Elle a également, lors de la même séance, déclaré d'intérêt communautaire le Pôle Culturel de Châtenay-Malabry.

Le Conseil Municipal a, quant à lui, lors de sa séance du 8 février 2007, approuvé la prise de compétence facultative de l'« Activité d'enseignement dans le domaine de la musique, de la danse et de l'art dramatique sur les communes de Châtenay-Malabry, Verrières-le-Buisson et Wissous – Soutien aux activités artistiques et aux projets culturels dans le domaine théâtral au sein des équipements déclarés d'intérêt communautaire par la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre ».

Toutefois, le transfert des activités musicales au Pôle Culturel ne peut intervenir qu'après la livraison de cet équipement début 2008. La Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre a, dès lors, sollicité de la ville la mise à disposition provisoire des équipements municipaux qui accueillent actuellement l'école agréée de musique et de danse, afin de permettre la continuité du service. Ainsi, lors de la séance du 29 mars 2007, nous avons approuvé la convention de mise à disposition de locaux et de services partagés.

Le pôle Culturel de Châtenay-Malabry a été livré en avril 2008 à la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre avec l'installation du conservatoire de Châtenay-Malabry dans ses nouveaux locaux en mai 2008. La convention de services partagés a été prorogée par délibération le 26 juin 2008.

Il est proposé de maintenir la convention de services partagés entre la Ville et la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre pour les prestations de communication liées à l'activité du conservatoire, ainsi que pour des interventions de maintenance informatique ou technique en cas d'urgence, la gestion technique du bâtiment et le fonctionnement du conservatoire étant entièrement pris en charge par la Communauté d'Agglomération.

En conséquence, je vous demande d'approuver le projet de convention de services partagés reprenant les principes présentés ci-dessus et de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire, ou l'Adjointe déléguée à la Culture et à la Vie Associative à le signer.

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Merci. Avez-vous des questions ?

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Je souhaite savoir où en est la définition du projet communautaire pour les conservatoires ?

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

C'est une bonne question, mais elle me semble très éloignée du rapport.

Le projet communautaire pour les conservatoires continue d'être développé au sein de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre avec des travaux portant notamment sur le rapprochement des tarifications sur l'ensemble des conservatoires. Ce travail est monstrueux, car les écarts entre les différentes villes -notamment entre Bourg-la-Reine et les autres- vont parfois du simple au double voire au triple. Nous travaillons afin de parvenir le plus rapidement possible à une homogénéisation tarifaire.

(Intervention hors micro de Madame Sophie AUDOUIN)

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Comme le signale Madame Sophie AUDOUIN, le premier conseil d'établissement s'est réuni, il y a quelques semaines.

(Retour de Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire)

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal:

Comment expliquez-vous que dans ce type de contrat, toute la communication demeure à la charge de Châtenay-Malabry? Je ne comprends pas puisque ce contrat est réalisé pour mutualiser les coûts.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Non, la communication n'est pas à la charge de Châtenay-Malabry. Le système des conventions partagées ne consiste pas à ajouter une strate supplémentaire avec l'intercommunalité et de nombreux employés administratifs. Pour les travaux importants et au-delà d'un certain montant, l'intercommunalité lance les marchés, les appels d'offres et suit leur déroulé. Pour les menus travaux, en revanche, il existe les conventions partagées. Sous un certain seuil, la commune réalise les travaux avant d'être remboursée par l'intercommunalité sur les montants engagés. Budgétairement, cette convention est donc totalement neutre pour la ville.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal:

Il est dit que les supports de communication resteront à la charge des communes...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Au sujet des supports de communication, certains sont globalement pris par la Communauté d'agglomération. Mais chaque conservatoire conserve ses spécificités et la commune, elle-même, avec son directeur peut décider d'agir avant d'être remboursée par l'intercommunalité.

Par exemple, depuis quelque temps, notre conservatoire organise le midi des repas avec un concert. La Municipalité avec le directeur réalise les tracts et les flyers avant d'être remboursée par l'intercommunalité. Il s'agit de conserver la maîtrise de la communication.

En l'absence d'autre question, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VIE ASSOCIATIVE

Agrément des associations appelées à siéger au Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative de Châtenay-Malabry.

Rapport présenté par Madame Claudie BOUCHARD, Conseillère Municipale Déléguée

L'article 4 des statuts de l'association « Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative de Châtenay-Malabry », concernant la composition du Conseil d'Administration, stipule que celui-ci se compose de Membres actifs, de Membres bienfaiteurs et de Membres ès qualités.

Les personnes morales publiques ou privées ainsi désignées et qui sont agréées par le Conseil Municipal, sont alors membres de droit du Conseil d'Administration.

Jusqu'à présent, étaient agréées, conformément à l'article 4 des statuts, les associations suivantes :

- Association *Châtenay en Fêtes*
- Association de *la Maison de Chateaubriand*
- Association du *Festival du Val d'Aulnay*
- Association des *Amis du CREPS*
- Association des *Commerçants de Châtenay-Malabry*
- Association *CAC Le REX*

Compte tenu du fait que la Maison de Chateaubriand est désormais gérée directement par le Conseil Général et que l'association gestionnaire est en voie de dissolution, je vous propose de substituer à cette dernière l'Association des Amis de la Maison Chateaubriand, présidée par Monsieur Edouard LACROIX et de vous prononcer en faveur de son agrément.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir? Oui, Madame DELAUNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale:

Tout d'abord, une remarque de forme. Les documents remis parlent tantôt d'office de tourisme, tantôt de syndicat d'initiative pour désigner la même structure. Dans la délibération, il est seulement question de "syndicat d'initiative". Or il me semblait que nous étions passés à l'appellation "office de tourisme".

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez tout à fait raison, il s'agit d'un office de tourisme depuis la loi de 2009 due à Monsieur NOVELLI. A une époque, nous avons été office de tourisme, puis nous sommes redevenus syndicat d'initiative parce que nous n'étions pas à l'extérieur de la mairie. Mais avec la loi NOVELLI de juillet 2009 et la suppression de ces complications, nous redevons un office de tourisme.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale:

Sur le fond, cette délibération a pour objet de désigner une nouvelle association. Nous avons un patrimoine exceptionnel à Châtenay avec la Cité Jardins de la Butte rouge et malheureusement, nous déplorons l'absence d'association la valorisant. A notre sens, il existe donc un déséquilibre dans la composition du conseil d'administration et nous le regrettons.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Nous examinerons cela le jour où une association dédiée à la Butte rouge sera créée. Pour le moment, il n'en existe aucune.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Nous passons maintenant à l'attribution des subventions aux associations et aux établissements publics. Vous avez un premier rapport reprenant les différentes subventions avec les propositions de montants. Ce premier rapport ne concerne qu'un certain nombre d'associations : celles où des élus municipaux ne sont pas membres du bureau. De la sorte, nous pouvons les voter ensemble. Pour les autres associations où un élu est membre du bureau, nous sommes obligés de les passer une à une en raison de la *jurisprudence ville de Bagneux*. Les élus concernés ne prendront pas part au vote.

Nous entamons le premier rapport avec Madame AUDOUIN.

FINANCES

Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2010.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

Le 26 août 2005, le Président de la République a promulgué l'ordonnance n° 2005-1027 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales.

En matière d'attribution de subventions, l'article 7 de l'ordonnance porte création de l'article L. 2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule : « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, je vous demande d'approuver l'état annexé portant attribution de subventions aux associations et aux établissements publics pour l'exercice 2010.

ASSOCIATIONS :

ABC AZAR	300 €
ADAVIP 92	6 000 €
Amicale Franco Portugaise	1 000 €
APEC - Asso. Parents Elèves Conservatoire	100 €
APEI - Sceaux (Sud 92)	75 €
Archers du Phénix	2 350 €
Association commerçants Châtenay-Malabry	1 000 €
Association les Amis du CREPS	1 300 €
Association des Locataires des Mouilleboeufs	400 €
Association Nationale Ordre du Mérite	100 €
Association des Directeurs Généraux 92	200 €
ASVCM	294 000 €
Centre de Médiation Dinamic	4 000 €
Centre Robinson	1 300 €
Châtenay Images	100 €
Châtenay-Malabry en Fêtes	80 000 €
Châtenay-Malabry Tennis	9 000 €
CIF - CIDEF	21 000 €
Club de l'Amitié	1 200 €
Club des Entreprises de Châtenay	3 000 €
Club Henri MARROU	2 200 €
Club Philatélique	600 €
Compagnie de la Lune	600 €
Compagnie Pierre de Lune	1 200 €
Cosevbash / haiti	500 €
Couleurs passions	650 €
Crèche Parentale Gauguin	18 900 €
Croix Rouge Française	5 200 €
Démocratie 13ème	80 €
FCPE	200 €
FNACA	500 €
FNDIRP	230 €
Fondation de France - Solidarité Haïti	15 000 €

GAD - Génération Afrique Développement	2 800 €
GERMAE	1 100 €
Groupe Artistique	1 500 €
Groupe Arts Plastiques	600 €
Guide de France	1 500 €
Houssières Association	100 €
Indépendants (parents d'élèves)	200 €
Jardin d'Enfants les Coquelicots	18 000 €
Médailleurs Militaires	250 €
Paralysés de France	450 €
PEEP	200 €
Prévention Routière	150 €
Rencontres d'Aulnay	7 500 €
Secours catholique	300 €
SOS Mucoviscidose	300 €
TEN'DANSE (ex Terpsy-Jazz)	2 600 €
UNC	150 €
UNRPA - Union Nat.Retraités Personnes Agées	1 300 €
UPSILON	2 700 €
Valentin Haüy	500 €
VCCM	3 800 €
Vo Thuat	3 500 €
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	600 000 €
CAISSE DES ECOLES	210 000 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	1 331 785 €

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Des élus souhaitent-ils intervenir? Oui, Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale:

Est-il possible d'ajouter à ce rapport, la liste des associations auxquelles les demandes de subventions ont été refusées ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Les seuls refus sont ceux concernant une première demande. Comme toutes les villes, comme tous les départements, lorsqu'une association dépose un dossier, elle essuie un refus la première année. Mais la deuxième année, nous en prenons note. Généralement, nous sommes très proches des montants demandés par les associations. Il est également possible que des associations ayant adressé des demandes les années précédentes, n'aient pas déposé un dossier cette année : nous ne pouvons pas remplir les dossiers à leur place.

Effectivement, si vous comparez ces tableaux par rapport à ceux de 2008 ou 2007, des associations ont disparu. Mais celles-ci n'ont pas redéposé de dossier. Et sans dossier de demande, nous ne pouvons pas les subventionner. En tous les cas, il n'existe pas de refus, du moins pour les associations locales. Car les associations nationales ou départementales nous adressent aussi des demandes alors qu'elles n'ont pas de lien avec la ville. Dans ce cas là, nous refusons ces subventions.

Je passe la parole à Madame DELAUNE et ensuite à Monsieur BOZZONNE.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale:

Afin de faciliter le travail des élus municipaux, est-il possible de créer deux colonnes supplémentaires avec les subventions perçues l'année précédente et la demande effectuée par l'association. Nous avons déjà exprimé cette demande l'an passé à la même époque.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Ces indications peuvent être communiquées en commission. Mais le rapport et la délibération ne concernent que les montants de l'année. En commission, Madame AUDOUIN disposait sans doute des montants et des dossiers et vous avez donc pu évoquer cela.

De plus, vous auriez pu faire ce comparatif toute seule, puisque les subventions versées l'an passé figurent à l'annexe du compte administratif précédemment voté. Mais vous pouvez évoquer tout cela en commission. A condition, naturellement, de participer aux commissions et de poser des questions.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal:

J'insiste sur la nécessité pour les associations d'adresser une demande active auprès de la mairie afin d'obtenir des subventions. Lorsqu'on œuvre au sein d'une association, ce n'est pas par hasard. Et lorsqu'une association obtient une subvention de la part d'une ville, il est naturel que cette subvention ne soit pas renouvelée automatiquement. Il est important que la ville ne se substitue pas aux associations pour réaliser des demandes de subventions.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous faites bien de le souligner, nous avons ainsi relancé certaines associations n'ayant pas déposé leurs dossiers. Et pour être franc, je dois avouer qu'une ou deux associations, en dépit des relances, n'ont pas envoyé leurs dossiers. Il s'agit notamment d'une fédération de parents d'élèves. Toutefois, afin de ne pas être critiqués, nous avons attribué le même montant pour les trois associations. Sinon, deux seulement auraient obtenu les montants.

Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR :
LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE
VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE
CENTRISTE »

LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

FINANCES

Attribution d'une subvention à l'association « CAC LE REX » pour l'exercice 2010.
Rapport présenté par Monsieur MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

En conséquence, je vous demande d'approuver le versement d'une subvention de 407 000 € à l'association « CAC LE REX » pour l'exercice 2010.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des demandes d'interventions? Oui, Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

La subvention demandée de 407 000 euros doit permettre au Rex d'organiser son fonctionnement. Or, le mois d'août, le Rex demeure fermé. Il semble qu'avec une subvention de ce montant, il soit possible d'ouvrir ce service. D'autant plus que ce cinéma demeure un lieu majeur d'animation dans la ville, accessible à tous, y compris pour ceux ne partant pas en vacances au mois d'août.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous n'êtes pas la seule à faire preuve de constance, je vais vous faire à peu près la même réponse que l'an passé. Tout d'abord, je vous remercie de souligner combien ce lieu est très fréquenté. Effectivement, comme l'a dit Monsieur MARTINERIE, presque tous les cinémas, publics ou privés, connaissent des baisses de fréquentation. Le Rex, en revanche, continue à enregistrer une hausse. Cette fréquentation montre l'intérêt des Châtenaisiens pour leur cinéma municipal. Nous avons donc bien agi en le rénovant et en l'agrandissant.

Pour autant, il est nécessaire que le personnel du Rex prenne ses congés. De même, il est nécessaire d'intervenir à un moment de l'année pour des travaux d'entretien, même s'il s'agit d'un gros nettoyage. Une fermeture est donc judicieuse. Il me semblait, ainsi qu'à la directrice du Rex, que la période la plus favorable à cette fermeture était le mois d'août. Effectivement, durant ce mois, les Châtenaisiens sont moins nombreux. Si nous ne fermions pas en août, nous ne pourrions pas répondre à ces contraintes techniques.

Je passe la parole à Monsieur BOZZONNE.

Monsieur Jean-Pierre BOZZONNE, Conseiller municipal :

A titre personnel, je suis triste de voir la subvention du Rex baisser très légèrement cette année.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

L'an dernier, nous avons effectivement augmenté la subvention afin de combler un déficit dû à un départ à la retraite et à un licenciement. Ce déficit est désormais résorbé. Malgré tout, nous avons augmenté la subvention si nous la comparons à celle versée en 2008, par rapport à un fonctionnement normal et ne présentant aucun déficit. Il n'est pas nécessaire de donner davantage, nous n'aurons plus de déficit puisque les emplois ont été remplacés. La subvention baisse donc par rapport à 2009 mais elle augmente par rapport à 2008.

Pour le Rex, Mesdames AUDOUIN et SAVELIEFF ne prennent pas part au vote. Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Attribution d'une subvention à l'association « Centre Social Lamartine » pour l'exercice 2010.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, je vous demande d'approuver le versement d'une subvention de 470 000 € à l'association « Centre Social Lamartine » pour l'exercice 2010.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Des élus désirent-ils intervenir ? Personne.

Messieurs PETAIN et SICART ainsi que Madame DELMAS ne participent pas au vote. Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Attribution d'une subvention à l'association « La Morosière » pour l'exercice 2010.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, je vous demande d'approuver le versement d'une subvention de 9 500 € à l'association « La Morosière » pour l'exercice 2010.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Des élus désirent-ils intervenir ? Personne?

Mesdames FRAISSINET et SVELIEFF ainsi que moi même, ne prenons pas part au vote. Je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Attribution d'une subvention à l'association « Office du Tourisme - Syndicat d'Initiative de Châtenay-Malabry » pour l'exercice 2010.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, je vous demande d'approuver le versement d'une subvention de 76 750 € à l'association « Syndicat d'Initiative » pour l'exercice 2010.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Y'a-t-il des demandes d'intervention ? Aucune ?

Mesdames BOUCHARD et DELMAS ne prennent pas part au vote. Je mets les rapports aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

**Attribution d'une subvention à l'association « Comité de Jumelage » pour l'exercice 2010.
Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire**

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, je vous demande d'approuver le versement d'une subvention de 75 000 € à l'association « Comité de Jumelage » pour l'exercice 2010.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Y'a-t-il des demandes d'intervention ? Aucune.

Messieurs MARTINERIE et AIT-OUARAZ ainsi que Mesdames HELIES et BOUCHARD ne prennent pas part au vote. Je mets les rapports aux voix.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

FINANCES

Attribution d'une subvention à l'association « Office Municipal des Sports » pour l'exercice 2010.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, je vous demande d'approuver le versement d'une subvention de 11 000 € à l'association « Office Municipal des Sports » pour l'exercice 2010.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Des élus désirent-ils intervenir? Personne.

Monsieur CANAL et moi-même ne prenons pas part au vote. Je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

FINANCES

Attribution d'une subvention à l'association « Le Comité du Souvenir Français » pour l'exercice 2010.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, je vous demande d'approuver le versement d'une subvention de 850 € à l'association « Le Comité du Souvenir Français » pour l'exercice 2010.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Des élus désirent-ils intervenir ? Personne.

En tant que président d'honneur, je ne prendrai pas part au vote.

ADOPTÉ PAR :
LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE Á LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Deux abstentions. Vous êtes opposés à entretenir le souvenir des Français morts pour défendre leur patrie ?

(Intervention hors micro)

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

La subvention sert à entre tenir et fleurir les tombes des soldats morts pour la France, entre autres. Mais je ne suis pas étonné de votre vote. Depuis que vous êtes élus, je ne vous ai jamais vus à une quelconque commémoration. Nous voyons votre intérêt porté à notre patrie.

FINANCES

Attribution d'une subvention à l'association « IDSU » pour l'exercice 2010.

Rapport présenté par Madame Sophie AUDOUIN, Adjointe au Maire

L'article L.2311-7 au Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « *L'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget* ».

En conséquence, je vous demande d'approuver le versement d'une subvention de 969 200 € à l'association « IDSU » pour l'exercice 2010.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Y'a-t-il des demandes d'intervention ? Aucune.

Monsieur SICART ne prend pas part au vote. Je mets le rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

AGENDA 21

Adoption de la charte de fonctionnement du Comité Agenda 21 de la Ville de Châtenay-Malabry.

Rapport présenté par Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre

La Ville de Châtenay-Malabry a adopté son Agenda 21 lors du Conseil Municipal du 11 février dernier.

L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans le cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux.

Dans le processus de mise en œuvre des plans d'actions, le cadre national retient cinq éléments déterminants dans la manière de conduire le projet Agenda 21:

- une stratégie d'amélioration continue ;
- la participation des acteurs ;
- l'organisation du pilotage ;
- la transversalité des approches ;
- l'évaluation partagée.

Afin de mettre en œuvre cette démarche participative permettant d'impliquer la population et l'ensemble des acteurs locaux dans les projets de développement durable, je vous propose de créer une instance concertative, « Le Comité Agenda 21 de Châtenay-Malabry ».

Le « Comité Agenda 21 de Châtenay-Malabry » mobilise les acteurs du territoire, oriente et soutient la mise en œuvre des actions qui déclinent les axes de développement durable inscrits dans l'Agenda 21 de la ville de Châtenay-Malabry.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création du « Comité Agenda 21 de Châtenay-Malabry », ainsi que la Charte de fonctionnement du « Comité Agenda 21 de Châtenay-Malabry » annexée à la présente délibération, décrivant le cadre de mise en œuvre et de fonctionnement de cette instance.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Y'a-t-il des interventions sur ce rapport ? Oui, Madame FRANCHET et ensuite Monsieur DE LIMA.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Pour mettre en œuvre le programme d'actions de notre Agenda 21, nous devons impliquer les élus, les services, les grands acteurs et, bien sûr, les citoyens. Dans le cadre du comité Agenda 21 de Châtenay-Malabry, nous remarquons que les adolescents et les jeunes adultes ne sont pas

suffisamment représentés. En outre, nous relevons une trop faible représentation de la Cité Jardins.

Dans l'objectif 3, il est précisé que le comité d'Agenda 21 présentera ses propositions et ses réflexions à la Ville de Châtenay-Malabry représentée par son Maire. Nous souhaitons que cette présentation soit effectuée par la suite en Conseil municipal et qu'un rapport d'activité du comité soit adressé chaque année aux élus afin de donner lieu à un débat en Conseil.

Dans l'article 5, sur les moyens, un budget doit être consacré au fonctionnement du comité ; en particulier afin de financer des actions participatives de tous les habitants : actions dans les écoles, événements festifs, etc. Il n'existe pas de budget consacré et il est dommage de ne pas le noter ici.

Au sujet du Souvenir français, nous considérons qu'il existe certainement d'autres façons d'entretenir le souvenir. Nous avons à mener une réflexion collective de façon à permettre aux jeunes générations de participer et prolonger ce souvenir.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Il s'agit justement du rôle du Souvenir français. Cette association fait l'unanimité au sein du monde combattant parce qu'elle ne représente pas un conflit ou une période en particulier. Le Souvenir français a justement été créé en direction des générations futures. Elle agit pour la transmission du souvenir. En outre, elle demeure totalement apolitique et ne représente aucun conflit en particulier à l'inverse de toutes les autres associations du monde combattant.

Je passe la parole à Monsieur DE LIMA.

Monsieur Patrice DE LIMA, Conseiller municipal :

Monsieur le Maire. La constitution du comité Agenda 21 de Châtenay-Malabry traduit explicitement une volonté municipale de mettre en œuvre une démarche participative en direction de la population et des acteurs locaux. Malheureusement, il semble que cette volonté ne soit pas suivie d'effet.

En premier lieu, nous nous interrogeons sur l'absence d'élus au sein d'un comité à forte dimension opérationnelle. Est-ce utile de vous rappeler que les élus locaux sont les représentants des habitants? A ce titre, ils sont les premiers concernés pour toute action à dimension participative. Nous ne voyons aucune contradiction entre participation et implication d'élus. A mon sens, les élus pourraient être garants du bon déroulement et de la dynamique. Pourquoi aucun élu n'est désigné pour suivre la montée en charge de chaque chantier par exemple ?

Deuxièmement, nous regrettons l'absence de réunion publique au cours desquelles la population aurait pu être plus étroitement impliquée. De plus, ces réunions auraient réellement donné un caractère participatif à la démarche.

Pour ces deux raisons, nous voterons contre cette délibération.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Tout d'abord, nous pouvons effectivement envisager un passage en Conseil municipal, dans la mesure où cela passera déjà en commission. De plus, comme je l'ai dit, un rapport annuel des activités sera établi et passera forcément en Conseil. Mais je souhaite qu'avant même le passage

en Conseil municipal et éventuellement un débat, nous ayons un passage en commission. Nous aurons ainsi des échanges avec le président venant exposer son bilan d'activités.

Concernant le budget, vous avez déploré l'absence de sommes inscrites. Mais le développement durable est transversal, et nous disposons différents crédits un peu partout. Par la suite, nous verrons si il convient d'ajouter des sommes en fonction des propositions retenues. Nous pourrons ainsi prendre en cours d'année des décisions modificatives lors de conseils municipaux.

En réponse à Monsieur DE LIMA qui soulignait l'absence d'élus au comité : loin de ma pensée de dire que les élus ne sont pas représentatifs. Le Conseil municipal est censé représenter tous les habitants de la ville. Lorsqu'on est élu et qu'on siège ici, on n'est pas élu d'une partie des habitants, on est l'élu de l'ensemble de ses concitoyens quelle que soit la place autour de cette table. Il s'agit d'esprit républicain et démocratique. Pour autant, je ne souhaitais pas un comité avec 50 ou 70 personnes afin de favoriser le travail. Symboliquement, le comité est donc composé de 21 membres. Sans avoir l'influence d'élus pouvant orienter dans tel ou tel sens, ce comité pourra avoir sa propre objectivité. Naturellement, les élus pourront avoir des relations avec ce comité en commission et au-delà même de la présentation du rapport d'activités. Ce comité ne doit pas être totalement autonome et agir comme il veut dans son coin. Si vous avez bien lu la charte, il doit rendre compte et il n'a pas la possibilité de prendre des décisions. Il doit nous soumettre ses avis. En gros, il est consultatif. Il n'a pas la possibilité d'engager des sommes sur le budget communal : nous demeurons le Conseil municipal. Donc, forcément, nous serons souvent amenés à débattre de ce sujet au sein de cette enceinte.

Vous réclamez également davantage de représentation au niveau de la jeunesse. Nous avons pris le Conseil des jeunes. Nous avons ensuite regardé les associations de jeunes, fortes et existantes sur la ville. Il ne suffit pas d'être une association et d'avoir déposé des statuts : certaines associations ne sont qu'une façade et n'ont pas réellement de vie. Nous avons donc essayé de trouver des associations témoignant d'une réelle vitalité tout en essayant de couvrir les différents secteurs : les transports, le logement, le social... Nous voulions ainsi avoir au sein de ce comité une diversité où chacun pourrait amener son analyse par rapport à son secteur.

Je suis désolé que vous votiez contre cette délibération sous prétexte que le comité ne compte pas d'élus. J'espère cependant que ce comité fonctionnera et peut-être qu'ensuite vous changerez alors d'avis. Sauf que nous ne redélibérerons pas et qu'il sera alors trop tard.

Je mets à présent ce rapport aux voix. Qui est contre ? Cinq voix contre. Qui s'abstient ? Deux. Les élus restant sont donc pour. Finalement, vous êtes favorables à la démocratie participative mais lorsqu'elle est gérée par vous. : lorsqu'elle est dans les mains de la population, vous êtes contre. Il est bon de le savoir.

(Rires dans la salle)

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ELUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ONT VOTÉ CONTRE

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :
Monsieur COURTEAU, vous avez la parole.

AGENDA 21

Demandes de subventions à la Région Ile de France, à la Délégation Régionale de l'ADEME et à la Préfecture des Hauts-de-Seine au titre du FEDER 2007-2013 pour la conception et la réalisation BBC du Groupe Scolaire Jules Verne, dans le cadre des appels à projets « Bâtiment Basse Consommation - BBC » (PREBAT) et « réhabilitation durable ».

Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Dans le cadre de son plan d'actions Agenda 21, la commune de Châtenay-Malabry a décidé de réhabiliter le groupe scolaire Jules Verne de façon exemplaire, tant d'un point de vue environnemental (cibles HQE), que d'un point de vue énergétique (cible visée : BBC).

Dans le cadre du Programme de Recherche et d'Expérimentation sur l'Energie dans le Bâtiment (PREBAT) lancé au niveau national en 2004, la Région Ile de France et la Délégation Régionale de l'ADEME lancent un appel à projets « Bâtiment Basse Consommation BBC » et un autre appel à projets « réhabilitation durable ».

Les dossiers sélectionnés au titre du PREBAT bénéficieront de subventions pour les études liées à l'optimisation énergétique des bâtiments (70% du montant HT) ainsi que pour les investissements (40 € HT par m² SHON plafonnés à 200 000€).

Les dossiers sélectionnés au titre des projets « Rénovation Durable » bénéficieront de subventions pour les études liées à l'optimisation énergétique et environnementale des bâtiments (jusqu'à 70% du montant HT) ainsi que pour les investissements (100 € HT par m² SHON plafonnés à 400 000€).

Afin d'atteindre l'objectif énergétique BBC, tout en optimisant au mieux les solutions techniques finales et les budgets associés, la Ville a décidé de faire appel à un Bureau d'études spécialisé dans la conception et la réalisation de Bâtiment Basse Consommation et passifs. Celui-ci assistera la Ville dans la Maîtrise d'Ouvrage Energétique pendant les phases de conception et de réalisation liées à la réhabilitation BBC du Groupe Scolaire Jules Verne.

En outre, le Programme Opérationnel Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 FEDER, adopté par la Commission européenne le 21 décembre 2007, permet de cofinancer des projets en Ile de France participant à l'axe 3 : Agir pour l'environnement et le développement durable.

La future réhabilitation du groupe scolaire Jules Verne participe pleinement aux 2 actions de cet axe 3 :

- Le développement des énergies renouvelables.
- La promotion de l'efficacité énergétique et le développement de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

En conséquence je vous demande d'autoriser Monsieur le Député-Maire à faire la demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région Ile de France, dans le cadre d'une mission d'étude d'optimisation énergétique de la réhabilitation du Groupe Scolaire Jules Verne pour atteindre l'objectif BBC, ainsi que dans le cadre des subventions aux investissements liées aux appels à projets « Bâtiment Basse Consommation BBC » et « réhabilitation durable » ainsi qu'à autoriser Monsieur le Député-Maire à faire la demande de subvention auprès de la Préfecture des Hauts de Seine, en tant que service unique responsable, au titre du Programme Opérationnel Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 FEDER.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Oui, Madame FRANCHET.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale:

Nous vous rappelons que nous n'avons pas d'objection à la réhabilitation du groupe scolaire Jules-Verne, mais nous désapprouvons le programme des travaux proposé pour les raisons suivantes :

- Le programme propose de démolir l'ensemble des bâtiments construits en 1992 alors qu'ils ne présentent pas de désordres apparents et alors que la durée d'amortissement de la construction est insuffisante;
- Le programme ne prévoit pas d'équipement collectif complémentaire ouvert sur la commune;
- Un axe de circulation sera créé sur la place de l'Enfance;
- Le programme prévoit de reconstituer une école dont la taille était déjà très importante. De plus, nous aurons une augmentation des effectifs avec l'intensification du quartier. Il conviendrait de savoir si il est souhaitable de maintenir un groupe scolaire de cette taille, aujourd'hui un des plus grands de France.

Néanmoins, nous soutiendrons la demande de subvention et la participation à l'appel à projet PREBAT, afin que notre expérience puisse être analysée et partagée par d'autres communes. A cette occasion, nous espérons que l'analyse technique sera accompagnée d'une étude sur le confort ressenti par les élèves et les enseignants dans ces bâtiments BBC.

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Nous nous félicitons de voir la Ville de Châtenay privilégier des projets HQE et BBC pour ses nouvelles constructions et réhabilitations. Cependant, nous estimons que dans le cas de l'école Jules-Verne, les quelques efforts réalisés en faveur du développement durable ne compensent pas la démolition de bâtiments récents et en relatif bon état.

Par ailleurs, il semblerait que les parents fréquentant cette école n'ont pas été consultés, contrairement à vos propos. Ils sont ainsi revenus vers nous afin de manifester leurs inquiétudes au sujet de certains partis pris du projet.

Naturellement, nous ne sommes pas opposés à la demande de subventions adressée à l'ADEME. Aussi, nous voterons pour cette délibération.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Au sujet de la démolition des bâtiments datant de 1992, vous avez totalement raison de signaler qu'ils ne sont pas amortis. Comme vous, je déplore la nécessité de les démolir. Mais au regard du diagnostic réalisé, la durée de vie de ces bâtiments est déjà dépassée, à l'inverse des bâtiments des années 1950 encore en bon état en termes de structure. En effet, pour les bâtiments édifiés en 1992, les structures sont déjà en fin de vie. Encore une fois, Madame DELAUNE, cette ville était à l'époque gérée par vos amis : peut-être n'avaient-ils pas réalisé assez d'emprunts ? Du coup, ils n'ont pas suffisamment dépensé pour réaliser des équipements solides.

Madame FRANCHET a aussi évoqué l'absence d'équipement public supplémentaire et déploré la taille du groupe scolaire. Comme je l'ai signalé précédemment au moment du vote du budget, je déplore que cette école n'ait pas été scindée en deux lorsque la ville disposait de 23 hectares de terrains. Aujourd'hui, à moins de démolir des logements sociaux -puisque l'école est entourée de logements sociaux-, je ne vois pas où nous pourrions mettre une école supplémentaire. Je ne suis pas responsable du mauvais choix réalisé par les municipalités antérieures. A ce moment-là, je

siégeais dans l'opposition, j'ai signalé la possibilité offerte par les réserves foncières, mais je n'ai pas été écouté. Comme vous, je déplore donc ce choix de la majorité de l'époque. Les enfants et les enseignants ne doivent cependant pas demeurer dans une école vétuste. Depuis très longtemps, il existe une attente et une demande. Si je me réfère au conseil d'école, dès notre élection, cet établissement réclamait sa rénovation. J'avais toujours répondu que cette rénovation interviendrait en dernier.

Madame DELAUNE, vous dites qu'aucune consultation des parents n'est intervenue : je ne sais pas quels parents vous rencontrez. Sans dévoiler de noms, il me semble que le fils d'un assesseur mis par vos soins dimanche afin de tenir le bureau de vote n° 1, est parent d'élève dans cette école : or, il était récemment assis, ici même, à la place de Monsieur KORDJANI, avec d'autres parents et les deux directrices. Il a ainsi assisté à deux réunions. Ces réunions de concertation ont bien eu lieu.

Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME - TRAVAUX

Bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2009

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

En application de l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est présenté le bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2009.

Bilan des acquisitions de la Commune pour 2009 :

- **Acquisition** par la Commune des parcelles cadastrées U, numéros : 352,347, 346, 348, 350, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 378,390, 359 relatives aux infrastructures de la ZAC des Friches et des Houssières, appartenant à la SEM 92.
La Commune de Châtenay-Malabry a acquis ces parcelles d'une superficie de 26.999 m² à l'euro symbolique par acte authentique en date du 05 novembre 2009.
- **Acquisition** par la Commune des parcelles cadastrées AO, numéros : 73, 80, 102, 100 correspondant à la rue Alphonse Lavallée, incluse dans le périmètre de la Zone d'activités économiques « Europe », appartenant au Syndicat mixte de Châtenay-Malabry.
La Commune de Châtenay-Malabry a acquis ces parcelles d'une superficie de 1216 m² à l'euro symbolique par acte authentique en date du 05 novembre 2009.
- **Acquisition** par la Commune de la parcelle cadastrée AR 314 sise 4 bis rue des Turlurets appartenant à M et Mme GAUBERT afin de procéder à l'alignement de ladite rue.
La Commune de Châtenay-Malabry a acquis cette parcelle d'une superficie de 46 m² à l'euro symbolique par acte authentique en date du 01 juillet 2009.
- **Acquisition** par la Commune de la parcelle cadastrée AR 316 sise 4 rue des Turlurets appartenant à M et Mme MANCAUX afin de procéder à l'alignement de ladite rue.
La Commune de Châtenay-Malabry a acquis cette parcelle d'une superficie de 66 m² à l'euro symbolique par acte authentique en date du 01 juillet 2009.
- **Acquisition** par la Commune de la parcelle cadastrée AP 172 sise 2 chemin de Châtenay à Antony appartenant à M et Mme AUDBOURG et constituant l'assiette dudit chemin.

La Commune de Châtenay-Malabry a acquis cette parcelle d'une superficie de 118 m² à l'euro symbolique par acte authentique en date du 06 mars 2009.

Bilan des cessions de la Commune pour 2009 :

- **Cession** de délaissés de la voie des Cerisiers, parcelle cadastrée AT 525 au droit du 6 rue des Cerisiers au profit de M.LAMOULIE Philippe Jean-Paul.
La Commune de Châtenay-Malabry a cédé cette parcelle d'une superficie de 47 m² pour un montant de 3.760,00€ par acte authentique en date du 20 janvier 2009.
- **Cession** de délaissés de la voie des Cerisiers, parcelles cadastrées AT 526 et AT 527 au droit du 6 rue des Cerisiers au profit de M et Mme LAMOULIE André.
La Commune de Châtenay-Malabry a cédé ces parcelles d'une superficie de 39m² pour un montant de 3.120,00€ par acte authentique en date du 20 janvier 2009.

Echange de terrains :

- **Echange à titre gratuit** par acte authentique en date du 29 juin 2009, entre la ville et M. Masson, de trois parcelles cadastrées AI 129, 131, 133 dans le cadre d'une régularisation d'un accord intervenu entre la Commune et les propriétaires lors de l'extension du groupe scolaire Brossolette en 1957.
Il en ressort :
 - une cession au profit de la Commune de la parcelle AI 129 d'une superficie de 8 m², correspondant aux délaissés de voirie située à l'angle de l'impasse de Sceaux et de la rue du Général De Gaulle,
 - Rétrocession au profit de M. MASSON des parcelles AI 131 et AI 133 d'une superficie de 134 m² des délaissés de voirie située à l'angle de l'impasse de Sceaux et de la rue du Général De Gaulle.

Ce bilan doit être intégré au Compte Administratif de la Ville.

Je vous demande d'approuver ce bilan.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'intervention? Aucune.

Effectivement, nous allons récupérer 28 300 m² de terrains alors que certains nous reprochent de brader le patrimoine. Ces terrains sont acquis à l'euro symbolique. En réalité, ils sont l'objet d'estimations des Domaines afin, notamment, de payer le conservateur des hypothèques. Or cette estimation des Domaines rentre dans le bilan de la ville, dans son actif. Non seulement, notre patrimoine s'enrichit donc de 28 000 m² supplémentaires, mais la Ville s'enrichit aussi d'environ un million d'euros dans l'actif de son bilan. Je vous renvoie aux différentes délibérations prises depuis quinze ans, pour effectuer le total des opérations d'achats et de ventes. Vous verrez de la sorte de combien s'est amélioré le bilan du patrimoine communal.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

URBANISME – TRAVAUX

Mise en accessibilité de la ligne 4 du Paladin : Récupération de la propriété foncière des arrêts de bus dans la Cité-Jardins.

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

La Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre mène une ambitieuse politique visant à rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'intégralité du réseau de transport en commun dont elle a la charge.

Ceci se traduit par l'achat d'un certain type de matériel roulant et, en complément, par une adaptation des arrêts du Paladin notamment en revoyant leurs dimensions et en les surélevant.

Des travaux d'aménagement ont été réalisés dans la Cité-Jardin dont les terrains sont propriété de l'Office Public de l'Habitat des Hauts-de-Seine (OPDHHS).

Il convient de régulariser cette opération en transférant à l'Euro symbolique la propriété de l'assiette foncière des arrêts d'autobus à la commune.

Je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'acte d'acquisition correspondant.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Des élus souhaitent-ils intervenir ? Personne.

Je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME - TRAVAUX

Avis concernant des installations classées pour la protection de l'environnement (procédure de l'enquête publique) au Plessis-Robinson – Société MBDA France.

Demande d'autorisation d'exploitation.

Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

La Société MBDA FRANCE SA exploite, dans le cadre de ses activités de recherche et de développement sur bancs d'essais techniques de mécanismes automatiques et pyrotechniques de missiles, une installation classée soumise à autorisation (rubrique 2567 – bains d'étain, plomb et argent) et des installations classées soumises à déclaration sous les rubriques 1310/2/c (fabrication de poudres, explosifs), 1715/2 (substances radioactives) et 2920/2/b (3 installations distinctes de réfrigération).

Elle exerce son activité sur la zone d'activité de Plessis Clamart (NOVEOS). Environ 2 600 personnes travaillent sur ce site de 6,3 ha.

Construit en 2007, la vocation première du site MBDA du Plessis-Robinson est de regrouper les activités des 3 anciens centres localisés à Vélizy Le Bois (78), Vélizy La Source (78) et Châtillon (92), opération achevée à ce jour.

Il s'agit d'activités de recherche et de développement d'armes et de systèmes d'armes comportant des activités administratives et techniques, notamment des opérations de validation fonctionnelle des équipements de missiles, avec manipulation de produits pyrotechniques.

L'étude de dangers n'a révélé aucun accident survenu sur l'ensemble des sites MBDA.

Un domaine d'activité relève de l'autorisation, trois autres relèvent de la déclaration.

La présence de toute charge militaire est interdite sur le site et aucune manipulation de produit explosible n'a lieu.

L'activité principale en nombre de salariés est de type tertiaire : conception en bureau d'étude, recherche et développement, activités administratives.

MBDA procède également à de la validation fonctionnelle de systèmes d'armes et des simulations en laboratoire.

Une enquête publique se déroule en Mairie du Plessis-Robinson depuis le 20 février 2010 jusqu'au 8 avril 2010 inclus et les communes alentour sont amenées à donner leur avis sur la demande d'exploitation de la Société MBDA FRANCE.

Un exemplaire du dossier d'enquête publique est tenu à la disposition du public en Mairie, aux Services Techniques.

Compte tenu de ces informations, je demande à l'Assemblée d'émettre un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur Jean-Paul MARTINERIE, Premier Adjoint au Maire :

Merci. Des élus ont-ils des questions ? Aucun? Je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

URBANISME – TRAVAUX

Centre Social Lamartine.

Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de signer l'acte d'acquisition du terrain de l'Office Public de l'Habitat des Hauts-de-Seine (OPDHHS).

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Un vaste programme de réhabilitation-reconstruction des équipements publics situés dans la Cité-Jardins a été engagé depuis 1997 :

- Groupe scolaire Masaryk en 1997,
- Groupe scolaire Léonard de Vinci en 1999,
- Ecole Suzanne Buisson complétée par un centre de loisirs en 2005,
- Crèche familiale Tony Lainé ouverte en 2007.

Un nouveau complexe sportif remplacera prochainement le gymnase Léonard de Vinci. En outre, il est envisagé de requalifier le Parc Léonard de Vinci, poumon vert autour duquel se développe la cité haute.

Enfin, sont programmées sur un même lieu les constructions d'un centre socio-culturel, d'une épicerie sociale et d'un espace prévention santé.

Le terrain retenu se situe rue Lamartine, à proximité du collège Thomas Masaryk, entre deux immeubles d'habitation.

Il est la propriété de l'Office Public de l'Habitat des Hauts-de-Seine (OPDHHS) qui, compte tenu de l'affectation prévue, accepte de nous le céder à l'Euro symbolique.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Député-Maire :

- à signer l'acte d'acquisition,
- à déposer un permis de construire à vocation :
 - * de centre socio-culturel,
 - * d'épicerie sociale,
 - * d'espace prévention santé,
- et à réaliser les travaux.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Merci. Avez-vous des observations sur ce rapport ? Personne.

Nous bénéficions donc de 2 000 m² supplémentaires dans le patrimoine communal, achetés à un euro mais estimés par les Domaines à plus d'un million d'euros. Cette opération rentrera dans les statistiques et le bilan.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire à déposer un Permis de Construire comprenant la démolition de l'existant et à réaliser les travaux du complexe sportif Léonard de Vinci.

Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Lors du Conseil Municipal du 26 juin 2008, l'assemblée délibérante a approuvé les dispositions en termes d'organisation et de constitution du Jury de concours en vue de la construction du complexe sportif Léonard de Vinci et ses annexes et autorisé Monsieur le Député-Maire à demander des subventions pour la réalisation de cet équipement.

Le programme de travaux et son montant ont été approuvés par délibération le 13 novembre 2008 et le Conseil Municipal a attribué le marché au Cabinet Gaétan ENGASSER lors de sa séance du 21 septembre 2009.

L'architecte est arrivé à la phase de ses missions lui permettant de constituer le Permis de Construire.

En conséquence et compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est donc invité à autoriser Monsieur le Député-Maire, au nom de la Commune, à déposer une demande de Permis de Construire avec la démolition du gymnase existant et à réaliser les travaux concernant la construction du nouveau complexe sportif de Vinci.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

URBANISME – TRAVAUX

Demande de subvention en vue de la réhabilitation du système de chauffage/ventilation au Groupe Scolaire Jean-Jaurès.

Autorisation donnée à Monsieur le Député-Maire de solliciter les subventions pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et pour les travaux.

Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

La vétusté et la conception insolite du système de chauffage ventilation sont à l'origine des travaux de renouvellement des matériels à engager. Une première phase de travaux sur le système de chauffage a été accomplie en juillet / août 2009. La seconde phase de travaux vise la remise à niveau complète des installations et l'amélioration de l'efficacité énergétique du système pour l'année 2010.

Dans l'objectif d'atteindre des performances optimales de fonctionnement, la Ville réalisera une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de son cahier des charges.

Les principes du projet :

- Prolongement d'un réseau constant (80/60°C) pour l'alimentation des centrales de traitement d'air en toiture dans les locaux techniques des bâtiments A, B et C.
- Remplacement des trois ensembles de ventilation des bâtiments A, B et CD par des centrales de traitement d'air double flux avec récupération de chaleur (rendement de 90%)
- Création d'un réseau constant au bâtiment A par réemploi du réseau régulé existant.
- Optimisation de la gestion du système par la régulation et la programmation pour le confort thermique des utilisateurs et pour les économies d'énergies à réaliser.
- Mesure et contrôle de l'efficacité énergétique du système de chauffage ventilation

Coût prévisionnel : 230 000 € TTC

Dans l'objectif d'atteindre des performances optimales de fonctionnement, la Ville souhaite réaliser une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de son cahier des charges.

Au stade d'avant projet, la collaboration avec un spécialiste doit permettre de définir le niveau de précision attendue et d'établir les critères de performance à atteindre par l'entreprise.

Coût prévisionnel : environ 8 000 € TTC

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à :

- solliciter les subventions au taux le plus élevé possible pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les travaux de réhabilitation du système de chauffage/ventilation,

- signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. En l'absence d'interventions, je mets ce rapport aux voix.

ADOPTÉ Á L'UNANIMITÉ

URBANISME - TRAVAUX

Confirmation de la demande de signature d'un contrat régional (2010- 2014).

Rapport présenté par Monsieur Jean-Louis GHIGLIONE, Adjoint au Maire

Lors de la séance du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député-Maire à signer la demande d'un contrat régional pour 2010 / 2014.

Cependant, le Conseil Régional exige un formalisme particulier dans les considérants. Il convient donc d'approuver une nouvelle délibération bien que le contenu du dossier de Contrat Régional ne soit pas modifié et que ce dossier ait été jugé recevable et complet par ailleurs.

C'est pourquoi, compte tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter la signature d'un Contrat Régional auprès du Président du Conseil Régional et à signer toutes les pièces liées à ce dossier.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

La délibération concerne la confirmation de la demande de signature d'un contrat régional (2010-2014). Cette délibération devrait aller très vite puisque le Conseil municipal a déjà délibéré à ce sujet. Mais la Région nous a fait savoir que notre dossier était complet et recevable mais qu'un certain nombre de considérants n'y figuraient pas. En effet, la Région voulait voir apparaître ces considérants dans le projet de délibération. Il s'agit des seules différences. En gros, il s'agit de préciser que le Conseil municipal connaît les objectifs de la politique des contrats régionaux. Il s'agit aussi de détailler le montant de 4,3 millions d'euros entre le Centre social Lamartine, le Centre prévention santé, l'épicerie sociale et le parc Léonard de Vinci. Enfin, il s'agit également de détailler les montants des subventions entre la Région, le Département, la CAF et le reste financé par la Commune. Voilà les demandes adressées par la Région.

En l'absence d'interventions, je mets donc ce projet aux voix.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Excusez-moi Monsieur le Maire, puis-je intervenir ?

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Il est nécessaire de demander la parole avant les votes.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Effectivement...

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Vous avez oublié, ce n'est pas grave. L'heure commence effectivement à être tardive. Nous vous écoutons.

Madame Cécile FRANCHET, Conseillère municipale :

Dans la mesure où nous nous abstenons, il est nécessaire de fournir une explication de vote. Même si celle-ci est identique à l'autre fois.

Lors du Conseil municipal du 17 décembre 2009, nous nous sommes abstenus pour les raisons suivantes:

- nous n'avons pas été associés à l'élaboration des projets;
- la concertation des habitants est trop limitée pour le centre social;
- notre CCAS n'a pas réalisé l'analyse des besoins sociaux et donc, nous ne connaissons pas les futurs usagers de l'épicerie sociale;
- l'espace prévention santé ne répond pas aux attentes des citoyens selon l'enquête présentée dans ce même rapport;
- le projet de requalification du parc propose un réaménagement contestable : nous constatons des disparitions d'arbres, la fermeture du parc par une clôture à une hauteur très importante sur un mur en pierre.

Nous regrettons qu'une véritable concertation et que des débats avec les habitants, usagers, professionnels et élus locaux, n'aient pas été organisés par la commune avant la demande de subventions.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Monsieur le Député-Maire présente le volumineux dossier transmis à la Région.

Pour vous répondre Madame FRANCHET, voilà ce que représente le contrat régional et notre travail pour obtenir quelques subsides afin de réaliser du social. La moitié du rapport concerne la concertation, que vous jugez malgré tout inexistante. En outre, la Région insiste justement sur la concertation pour subventionner. Or, elle a accepté le dossier.

Tout à l'heure, Madame DELAUNE nous a reproché aussi un manque de concertation alors que nous avons mené des réunions. Vous n'étiez pas présente, mais la population et les élus siégeant au centre social Lamartine y ont largement participé. Il est regrettable que vous ne bénéficiiez pas de relais, mais vous ne pouvez pas conclure à l'absence de concertation.

Je mets à présent ce rapport aux voix.

ADOPTÉ PAR :

LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ, LES ÉLUS DU GROUPE « ENSEMBLE POUR UNE VILLE CITOYENNE ET SOLIDAIRE » ET L'ÉLU DU GROUPE « ALLIANCE CENTRISTE »

LES ÉLUS DU GROUPE « TOUS ENSEMBLE À LA MAIRIE » SE SONT ABSTENUS

URBANISME – TRAVAUX

Approbation d'une convention cadre fixant les modalités financières et techniques entre la ville et l'opérateur NC NUMERICABLE pour les projets de voirie à venir.

Rapport présenté par Monsieur Jacques COURTEAU, Conseiller Municipal Délégué

Avant d'envisager des travaux de rénovation de voirie avec enfouissement des réseaux, une phase de concertation doit être engagée avec les différents concessionnaires et la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre afin de faire coïncider tous les travaux prévus ou à prévoir dans le périmètre.

Le réseau de distribution d'électricité est propriété du SIPPEREC, le réseau d'éclairage public est propriété de la commune, le réseau de Téléphone appartient à France Télécom et le réseau câblé est une concession NOOS rachetée par NUMERICABLE.

Il n'est pas concevable que chaque concessionnaire intervienne séparément pour réaliser ses propres travaux d'enfouissement.

En effet, la pose coordonnée des différents réseaux de concessions favorise la réduction des coûts de travaux et réduit la gêne provoquée par des chantiers successifs, auprès des riverains.

C'est dans ce contexte qu'intervient la présente convention. En effet, NUMERICABLE propose de signer une convention cadre pour organiser tous les chantiers d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité que la commune souhaiterait réaliser et ainsi organiser les relations entre les parties. Elle fixe les modalités d'exécution des travaux et les conditions financières.

NC NUMERICABLE prend à sa charge :

- La réalisation des esquisses, la validation du projet et la réception des ouvrages,
- Le coût de la fourniture du matériel suivant le bordereau joint à la convention nécessaire à son réseau de communications électroniques,
- 51 % du coût TTC des travaux de câblage : études et réalisation suivant le récapitulatif joint à la convention.

Ainsi, le premier chantier concerné par cette convention est celui relatif aux travaux de la rue de Chateaubriand. En effet, je vous rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2009, nous avons approuvé, par délibération n° 153, les conventions entre la ville et le SIPPEREC relatives à la maîtrise d'ouvrage et financières concernant l'enfouissement des réseaux électriques et des équipements de communications électroniques de la rue de Chateaubriand (entre les rues Jean Jaurès et Roger Salengro).

Lors de ce même Conseil, nous avons aussi approuvé, par délibération n° 154, la convention relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques de FRANCE TELECOM pour cette même rue.

C'est pourquoi, je vous propose :

- D'approuver la convention relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques permettant à la ville d'assurer les travaux d'enfouissement afin de limiter la gêne auprès des riverains et d'optimiser les moyens mis en œuvre sur site et les moyens financiers,
- D'autoriser Monsieur le Député-maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Merci. Y'a-t-il des demandes d'interventions ? Aucune. Je mets donc ce rapport aux voix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

<p>COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE LISTE DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES ARTICLES L 2122.22 et L 2122.23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.</p>
--

DÉCISION N° 21 DU 15/02/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE TECHNIQUE ET JURIDIQUE POUR LA PASSATION D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT RELATIF À LA RÉNOVATION, L'ENTRETIEN DES VOIRIES COMMUNALES, DE LEURS DÉPENDANCES ET LA GESTION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION TRICOLEURE.

DÉCISION N° 22 DU 15/02/2010 APPROUVANT L'AVENANT N°3 DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE DIVERS ARTICLES ET PRODUITS D'ENTRETIEN POUR LE LOT N°2

DÉCISION N° 23 DU 16/02/2010 APPROUVANT L'ACCEPTATION DE L'INDEMNITÉ DE PNAS AREAS ASSURANCE SUITE AUX RÉPARATIONS DU GYMNASÉ LÉONARD DE VINCI AU 1 RUE LÉONARD DE VINCI.

DÉCISION N° 24 DU 16/02/2010 APPROUVANT LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET L'ASSOCIATION DOMAINE DE LA MOROSIÈRE.

DÉCISION N° 25 DU 19/02/2010 APPROUVANT LE MARCHÉ RELATIF À L'ORGANISATION DE SÉJOURS DE VACANCES D'ÉTÉ 2010 POUR LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY.

DÉCISION N° 26 DU 19/02/2010 APPROUVANT LE CONTRAT D'OUVERTURE DE CRÉDIT AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE POUR L'ANNÉE 2010.

DÉCISION N° 27 DU 24/02/2010 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE « LES MALICES DU BONHOMME PAIN D'ÉPICE » À L'AUDITORIUM DE LA MÉDIATHÈQUE LE 20 MARS 2010.

DÉCISION N° 28 DU 03/03/2010 APPROUVANT LE CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ ACORIA ÉDITIONS DANS LE CADRE DES RENCONTRES LITTÉRAIRES AFRIQUE-MAGHREB-CARAÏBES DU 8 AU 10 AVRIL 2010.

DÉCISION N° 29 DU 11/03/2010 APPROUVANT L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX DANS LE PAVILLON COLBERT SIS 35, RUE JEAN LONGUET AU PROFIT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE

DÉCISION N° 30 DU 18/03/2010 APPROUVANT L'AVENANT N° 1 DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE ET SCOLAIRE – LOT N°4.

DÉCISION N° 31 DU 18/03/2010 APPROUVANT LE CONTRAT RELATIF À LA MAINTENANCE DES MACHINES DE MENUISERIE ET DE SERRURERIE AUX ATELIERS MUNICIPAUX.

DÉCISION N° 32 DU 18/03/2010 APPROUVANT L'AVENANT N° 1 DU MARCHÉ RELATIF À LA MISE EN CONFORMITÉ DE SIX ASCENSEURS SITUÉS SUR DIVERS SITES DE LA VILLE.

DÉCISION N° 33 DU 18/03/2010 APPROUVANT LE CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET MONSIEUR JEAN-PAUL CUSTOS.

DÉCISION N° 34 DU 18/03/2010 APPROUVANT LE CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION THÉÂTRE FIRMIN GÉMIER - LA PISCINE DANS LE CADRE DES RENCONTRES LITTÉRAIRES AFRIQUE-MAGHREB-CARAÏBES.

DÉCISION N° 35 DU 19/03/2010 APPROUVANT LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE ONÉREUX DE BOX DANS LE PARKING SIS 4 AVENUE DU BOIS ENTRE LA VILLE DE CHÂTENAY-MALABRY ET MONSIEUR RIBANI BEN YOUSSEF.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

Vous avez eu connaissance des décisions prises durant l'intercession. Avez-vous des questions?

Madame Sylvie DELAUNE, Conseillère municipale :

Je désire des précisions au sujet des décisions n° 25 et n° 33.

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre :

La décision n°25 concerne le marché relatif à l'organisation de séjours de vacances organisés par la ville pour l'été 2010. Le marché a été divisé en neuf lots :

- un centre de vacances pour les enfants de 5 à 8 ans;
- trois séjours pour les enfants de 6 à 11 ans;
- trois séjours pour des enfants de 12 à 14 ans;
- deux séjours pour les adolescents de 15 à 17 ans.

Pour le lot 1, les enfants de 5 à 8 ans se rendront à Septeuil dans les Yvelines.

Pour le lot 2, il s'agit de séjours thématiques d'une durée de quinze jours pour des enfants de 6 à 11 ans : des vacances far-west à Sargé-sur-Braye dans le Loir et Cher.

Pour le lot 3, il s'agit de séjours d'activités nautiques et sportives d'une durée de quinze jours pour des 6 à 11 ans à la Tranche-sur-Mer.

Pour le lot 4, toujours pour les enfants de 6 à 11 ans, il s'agit d'un séjour multi-activités à la

montagne, dans les Hautes-Alpes.

Le lot 5 concerne un séjour d'activités nautiques pour les 12-14 ans, en Gironde.

Pour le lot 6, il s'agit d'un séjour aventures et multi-activités à Vic-le-Comte.

Le lot 7 concerne des activités de montagne dans les Hautes-Alpes.

Pour le lot 8 en direction des 15-17 ans, il s'agit de vacances sur les côtes landaises.

Enfin, le lot 9 concerne un séjour itinérant en Italie : Rome, Florence et Varèse.

Le prix minimum hors taxes était entre 6 000 et 16 000 euros. Mais nous vous fournirons une photocopie du document.

La décision n°33 concerne un contrat de prestations de services entre la ville et Monsieur Jean-Paul CUSTOS afin d'organiser les spectacles de fin d'année -les vendredi 4 et samedi 5 juin- des ateliers du service jeunesse (ateliers hip-hop, dance, raga, capoeira et boxe thaïlandaise). Comme l'an dernier, il s'agit de coordonner tout cela.

J'ai reçu une question de Madame DELAUNE. Je lui cède la parole.

QUESTIONS ORALES

- **Question orale relative à la fermeture de classe à l'école Brossolette.**

Question posée par Madame DELAUNE, Présidente du groupe « Ensemble pour une ville Citoyenne et Solidaire ».

Nous avons appris la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Brossolette. Nous sommes un peu surpris par cette fermeture, notamment en raison de l'emménagement de nombreuses familles aux alentours. Disposez-vous d'informations supplémentaires sur cette fermeture ? Vous caricaturez et travestissez souvent mes propos mais contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, il existe bien des écoles se vidant et d'autres explosant.

Dans le compte-rendu du Conseil municipal de janvier, j'ai remarqué une modification dans votre réponse à ma question : celle-ci portait sur les effectifs importants de certaines écoles, impliquant la transformation de lieux de vie (tels que les BCD ou les garderies) en classes. En effet, vous aviez indiqué qu'à l'école élémentaire des Mouilleboeufs, la situation allait s'améliorer. Malheureusement, une forte augmentation des effectifs est prévue à la rentrée prochaine bien qu'il ne soit plus possible de créer de nouvelles classes. Pourquoi cette situation n'a pas été anticipée ? Vous auriez pu anticiper par une modification de la carte scolaire afin de désengorger les écoles des Mouilleboeufs: nous aurions alors pu éviter la fermeture d'une classe à Brossolette. Vous auriez aussi pu anticiper au moment de la construction de l'école élémentaire : un étage supplémentaire n'aurait pas dénaturé l'environnement de ce quartier comptant des tours de plus de dix étages.

Les parents d'élèves sont inquiets. D'ailleurs, ils vous ont demandé en conseil d'école de ne plus accepter de dérogation en petite section de maternelle en dehors des cas de regroupements de fratries. En outre, nous notons que la situation ne va pas s'améliorer puisque les effectifs de la maternelle augmentent également, justifiant ainsi la réouverture de la classe fermée l'année précédente. Comment comptez-vous agir pour améliorer la situation?

Monsieur Georges SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre :

Dans votre question, vous évoquez des lieux de vie transformés en classe. Vous ne parlez pas de transfert et vous laissez supposer une disparition. Vous me reprochez de déformer vos propos, je les retranscris honnêtement.

Aujourd'hui, l'école élémentaire des Mouilleboeufs compte 172 élèves en effectif réel contre 184 en effectif prévisionnel. Comme toujours, nous avons des inscriptions prévisionnelles. L'an dernier, 184 enfants étaient ainsi annoncés mais la réalité est moindre. Nous avons 24,5 enfants en moyenne. En tenant compte des réajustements entre effectif prévu et effectif réel, les prévisions pour l'année 2010-2011 seront entre 180 et 192 élèves, soit une moyenne de 25,7 à 27,4 élèves par classe. Puisque l'école n'est pas située en ZEP ou en REP, les effectifs moyens sont donc dans les normes de l'Education Nationale.

Vous nous reprochez des effectifs importants à l'école élémentaire, mais je vous rappelle, avec plaisir, que cette école n'existait pas auparavant. Notre majorité a décidé de la construire afin d'éviter que ces nombreux enfants aillent au Plessis-Robinson ou à Sceaux. Il s'agissait pourtant du lot commun des parents lorsque la gauche gérait notre ville. Je me félicite donc d'avoir amélioré la vie quotidienne de nombreuses familles : 180 à 192 enfants ainsi que leurs parents n'ont plus à se rendre à Sceaux ou au Plessis-Robinson.

Enfin, je vous confirme également que nous n'acceptons plus de dérogation pour l'école maternelle des Mouilleboeufs petite section. A l'occasion de la dernière rentrée, en 2009, les dérogations pour un regroupement de fratries ont été acceptées pour deux enfants. Mais dans le même temps, deux enfants de ce secteur ont obtenu une dérogation pour un autre secteur : le solde est donc neutre. D'autre part, l'augmentation des effectifs de la maternelle nous permet de rouvrir la cinquième classe fermée. Les effectifs augmentent mais ils avaient auparavant diminué puisqu'une classe avait été fermée.

Pour aller au-delà de cette réponse technique, il me semble, Madame DELAUNE, que vous n'avez pas totalement conscience d'un certain nombre de choses. Selon vous, nous aurions pu modifier la carte scolaire afin que des enfants du secteur des Mouilleboeufs aillent à Brossolette. Lorsque les enfants entrent en CP, ils entrent pour un cursus de cinq ans : nous n'allons pas les placer une année en CP à Brossolette puis l'année suivante les inviter à revenir aux Mouilleboeufs.

Il est aussi nécessaire de regarder les effectifs de l'école maternelle Brossolette : nous y recensons 230 élèves contre 140 pour l'école maternelle des Mouilleboeufs. En agissant comme vous le préconisez, vous auriez surchargé dès la rentrée prochaine l'école Brossolette sans forcément alléger énormément l'école des Mouilleboeufs. Vous êtes maman, me semble-t-il. Des parents ont parfois plusieurs enfants scolarisés et changer la carte scolaire simplement pour l'élémentaire sans tenir compte de la maternelle peut poser problème. Si ces parents ont un enfant en maternelle et un autre en élémentaire, le matin, cela risque de s'avérer difficile pour amener à la même heure, les enfants dans deux écoles différentes.

D'autre part, nous travaillons de façon intelligente et globale sur la carte scolaire avec l'inspectrice de l'Education Nationale. J'ai d'ailleurs une réunion demain matin avec elle. La carte scolaire n'est pas établie pour une année, elle réclame du temps, beaucoup de travail, beaucoup de concertation avec les directeurs et les parents d'élèves. Nous n'agissons donc pas à la légère. Et surtout, nous examinons cette carte dans son ensemble, sans dissocier élémentaire, maternelle et collège, même si cela ne relève pas de notre compétence. En effet, les décisions prises au niveau des maternelles et des écoles élémentaires ont forcément des répercussions sur les collèges.

Dernier point. Dans votre question, vous me reprochez de ne pas suffisamment anticiper. Madame DELAUNE, la prévision est un exercice très difficile. Nous bénéficions de prévisions sur trois ans en maternelle, et cinq ans sur les écoles élémentaires. Mais ces prévisions sont très difficiles à établir. L'école Brossolette voit une classe fermée parce que ses effectifs vont baisser, alors que les constructions ont davantage eu lieu dans ce secteur. Et pourtant, nous n'avons pas

d'apport d'enfants. En revanche, aux Mouilleboeufs, nous enregistrons effectivement une augmentation importante. Expliquez-moi où sont les constructions nouvelles aux Mouilleboeufs ? Je n'ai pas délivré de permis de construire dans le quartier. En fait, dans le neuf, nous pouvons obtenir les renseignements par les promoteurs auxquels nous demandons les compositions des familles acquéreuses. Mais dans l'ancien, nous ne disposons pas de ces informations. Nous n'y maîtrisons pas les mutations. Il est donc très difficile de réaliser des projections sur l'ancien.

Vous même, vous nous avez demandé de prévoir des écoles là où nous construisions et où étaient attendues beaucoup de familles supplémentaires. Et finalement, nous nous apercevons que nous avons davantage d'enfants dans les quartiers où nous n'avons pas construit. Nous essayons donc de prévoir, mais tout prévoir demeure un exercice difficile.

Enfin, puisque nous parlons de carte scolaire, il me semble que nous pouvons nous féliciter et nous réjouir de voir une ouverture de classe à l'école Thomas Masaryk pour la deuxième année consécutive. Après une ouverture l'an passé à l'école élémentaire, nous en enregistrons une nouvelle cette année. Ces ouvertures signifient la fin des déperditions et montrent aussi que les parents habitant dans les logements neufs sur l'avenue, n'hésitent pas à mettre leurs enfants à l'école Masaryk. Nous y voyons une reconnaissance pour le directeur et les enseignants.

En posant votre question, vous auriez aussi pu souligner cela. Vous ne l'avez pas fait, je ne vous en veux pas. Nous nous en félicitons ensemble, pour notre ville, Madame DELAUNE.

L'ordre du jour est achevé. Bonne soirée à tous.

PRÉSENTS :

M. SIFFREDI, Député-Maire, Président de la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bievre.

M. MARTINERIE, Mme FRAISSINET, M. SICART, M. GHIGLIONE, Mme FOMBARON, M. CANAL, Mme AUDOUIN, M. CLOU, Mme CHINAN, M. LAVILLE, Adjoints au Maire.

M. PETAIN, Mme SALL, M. KORDJANI, Mme COSTAZ, M. COURTEAU, Mme GUILLARD,

Mme BOUCHARD, M. COQUIN, Mme HELIES, M. DEBROSSE, Mme FONTANEL, Mme DELMAS, Mme SAMSON, M. TEIL, Mme PEPIN, M. BACHELIER, Mme RIBACK, M. AÏT-OUARAZ, Mme CANET, M. DIHMANI, Mme DELAUNE, M. DE LIMA, Mme FRANCHET, M. NADEAU, M. BOZZONNE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme SVELIEFF, Adjointe au Maire.

M. LANGERON, Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

Mme SVELIEFF

procuration à

Mme FOMBARON

M. LANGERON

procuration à

M. DEBROSSE

Mme GUTGLAS-DUCOURNEAU

procuration à

M. DELAUNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. BACHELIER, Conseiller Municipal.

Arrivée de M NADEAU à 19h40

Arrivée de Mme FONTANEL à 19h45 procuration à M. HELIES

Arrivée de Mme PEPIN à 19h45 procuration à M. BACHELIER